POUR UN **QUÉBEC** QUI NOUS **RESSEMBLE** ET QUI NOUS **RASSEMBLE**

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

FTQ

29e CONGRÈS
MONTRÉAL
DU 29 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 2010

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Rapport du secrétaire général

Première partie

Coordination et rédaction
Monique Audet et Louis Cauchy

Collaboration
Marc Bellemarre, Réjean Bellemarre, Jean Binet, Isabelle Coulombe, Esther Désilets, Jean Dussault, Denise Gagnon, Carole Gingras, France Laurendeau, Serge Leblanc, Lola Lebrasseur, Atim León, Sylvie Lépine, David Maden, Louise Miller, Marie-Josée Naud

Réalisation audiovisuelle
Popcom, Josée Daoust, Isabelle Gareau, Jean Laverdière

Traitement de texte
Diane Bélanger

Équipe de relecture
Monique Audet, Diane Bélanger, Isabelle Gareau

Page couverture et mise en page
Anne Brissette

Photographies
Archives FTQ et syndicats affiliés

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3
Téléphone : 514 383-8000
Télécopieur : 514 383-8038
Sans frais : 1 877 897-0057
www.ftq.qc.ca

Dépôt légal—4e trimestre 2010
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 978-2-89639-128-8

Table des matières

7 **Introduction**

7 Un rapport allégé

7 Les hauts et les bas de trois années de combat

9 **Chronologie (2008)**

9 Du national …

9 *La FTQ préconise l'urgence*

9 *Québec : budget insuffisant*

9 *Ottawa : budget scandaleux*

10 *Appels aux urnes*

10 *La minorité pour Harper*

10 *Une élection boudée au Québec*

10 … à l'international

10 *Une autre mondialisation est possible*

11 … en passant par les batailles syndicales

11 *Lock-out, mises à pied, fermetures, débrayages et restructurations*

11 *Produire au Québec : c'est possible !*

11 *Duels dans les relations de travail*

12 *Transpavé : coupable !*

12 Secteur public : protocole historique

13 **Chronologie (2009)**

13 Du national …

13 *Harper : des « pinottes » contre la crise*

13 *Les Sans-Chemise aux barricades*

13 *Au Québec, de l'oxygène à des doses homéopathiques*

14 *Sur la scène politique*

14 *Appel pour un gouvernement de coalition*

14 *Québec : une ritournelle connue*

14 … à l'international

14 *Donner une voix syndicale*

15 *De la crise planétaire à la solidarité mondiale*

15 … en passant par les batailles syndicales

15 *Retour au travail pour certains…*

15 *… lutte à finir pour d'autres*

16 *Après la pluie le beau temps ? Pas toujours !*

16 *Malgré la tempête, la FTQ-Construction conserve sa majorité*

16 *Bonnes nouvelles en région*

16 *Environnement : une première pour la FTQ*

17 *Front commun : une force de quelque 500 000 personnes*

18 **Chronologie (2010)**
18 Du national …
18 *Québec : l'obsession du retour à l'équilibre budgétaire*
19 *Un budget « coup de poing »*
19 *Une riposte à la mesure*
19 *De la solidarité rurale au développement durable*
19 *Ottawa : des miettes, toujours des miettes*
20 *Libre-échange contre souveraineté*
20 À l'international …
20 *Au premier plan, Haïti*
20 *Du BIT à la CSI*
20 En passant par les batailles syndicales
20 *Une année qui débute du mauvais pied*
21 *L'achat au Québec : un* MUST *!*
21 *Enfin, de bonnes nouvelles*
21 *L'union fait la force*
22 *Front commun : « Et c'est réussi ! »*
23 **À la défense des droits**
23 CONDITION FÉMININE
23 Équité salariale
23 *Modifications appréciées*
23 *Budget Bachand : une bombe !*
24 8 mars, Journée internationale des femmes
24 Marche mondiale des femmes
24 Rencontre biennale de réflexion en condition féminine
25 Conciliation travail-famille
25 Présence des femmes à la FTQ et chez nos affiliés
25 Violences faites aux femmes
26 Affaires internationales
26 Femmes et santé-sécurité du travail
26 *Travail domestique : une avancée*
26 Accès à l'égalité en emploi
27 DÉLÉGUÉES SOCIALES ET DÉLÉGUÉS SOCIAUX
27 Rencontres régionales nourrissantes
27 Nouveau plan d'action
28 GAIS ET LESBIENNES
28 La FTQ sur le podium
28 JEUNES
29 Les Jeunes libéraux pris à partie
29 Camp de formation : un événement attendu
30 PERSONNES HANDICAPÉES
30 Tournée du Québec
31 PERSONNES IMMIGRANTES
31 L'intégration : une tâche de titan
32 Un guide, des rencontres, de l'action
33 Francisation et intégration

35 **Les acquis**

35 ARBITRAGE DE GRIEFS
35 Quand l'arbre porte des fruits

35 ASSURANCE-EMPLOI
36 Les Sans-Chemise au bâton
37 Abracadabra ! Les surplus : disparus !
37 Nouveaux recours ?

37 ASSURANCES COLLECTIVES
37 Partage des connaissances
38 Régimes à la carte : à fuir

38 LANGUE FRANÇAISE
38 Une tournée régionale
39 Célébrer le français au travail
39 Un nouveau portail
39 Le projet de loi 103
40 La francisation des personnes immigrantes

40 RETRAITE
40 La protection des régimes de retraite : au premier rang
40 D'une activité à l'autre
41 Une retraite à l'abri des soucis

41 SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL
41 Les commémorations du 28 avril, Jour de deuil national
42 Appel entendu
42 Une période fort active

43 **Nos valeurs**

43 EMPLOI
43 Au Québec, on a fait mieux qu'à Ottawa
43 Des pénuries de main-d'œuvre
44 Des séminaires sur l'emploi
44 Expériences positives
45 Le secteur de la forêt : bien amoché
45 *Nouveau système d'attribution du bois*
45 *Impact sur les négociations*
45 *L'accord d'AbitibiBowater*
45 *Jeu de passe-passe*
46 *10 000 membres en moins*
46 *Tel un phénix, renaître de ses propres cendres…*
46 *D'intervention en intervention…*

47 LA FORMATION
47 Service de l'éducation
47 *Consultation auprès des syndicats et des conseils*
48 *Des formations influencées par de nouvelles réalités*
48 *Des interventions régionales*
48 *Des priorités pour l'avenir*

49 Collège FTQ-Fonds de solidarité
49 *Le Collège FTQ-Fonds : dix ans !*
49 *La formation*
49 *La rencontre-bilan*
50 *Les sessions de réflexion des directions syndicales*
50 *Perspectives*
50 **SANTÉ**
51 Contre les centres médicaux spécialisés privés
53 **SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**
53 Comprendre pour mieux agir
54 OIT, CSI : notre implication
54 Les réseaux québécois
54 L'implication des syndicats affiliés
55 **LE QUÉBEC QUE NOUS VOULONS**
55 Incapables de tirer les leçons
55 Le budget 2010-2011 du gouvernement Charest en fait foi
56 Prendre le taureau par les cornes
56 Le plan d'action en application
56 *Publication du dépliant* Le Québec que nous voulons
57 *Une « première »*
57 *La Marche mondiale des femmes*
57 *Le 40e anniversaire de la RAMQ*
58 *Alliance sociale*
59 **Le Bureau de la FTQ**
59 Des changements au Bureau
60 **Le personnel**
60 Les services
64 Les conseillers régionaux
65 **Rapports de représentation**
65 **ORGANISMES ADMINISTRATIFS**
65 *Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)*
65 *Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)*
66 *Commission des normes du travail (CNT)*
66 *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)*
67 *Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)*
67 *Office québécois de la langue française (OQLF)*
68 *Institut du chrysotile*
68 *Investissement Québec*
69 *Université du Québec à Montréal (UQÀM)*
69 *Régie des rentes du Québec (RRQ)*
70 **ORGANISMES CONSULTATIFS**
70 *Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM)*
70 *Conseil du statut de la femme (CSF)*
71 *Comité consultatif des partenaires de la Commission de l'équité salariale (CÉS)*
71 *Conseil supérieur de l'éducation/Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue (CSÉ)*

Introduction

On a souvent dit, au cours des ans, que le *Rapport du secrétaire général* était la mémoire de la FTQ et que, par conséquent, tout devait y être consigné. Pour la mémoire, il faut rappeler que depuis près de dix ans maintenant, celle de la FTQ est pour ainsi dire entièrement numérisée et accessible, soit par des adresses Internet spécifiques, soit à l'aide de moteurs de recherche conviviaux.

Un rapport allégé

Aussi avons-nous décidé, cette année, d'alléger ce rapport en y intégrant quelques hyperliens qui permettront aux délégués, aux membres et aux chercheurs d'approfondir leur recherche selon leur champ d'intérêt. Ainsi, paradoxalement en apparence, ce rapport plus léger sera en même temps plus complet et plus accessible, du moins nous l'espérons.[1]

Par exemple, ce rapport ne fait pas état de l'ensemble des mémoires préparés par le Service de la recherche et présentés aux différents paliers de gouvernement, ni des nombreux communiqués et dossiers de presse mijotés par le Service des communications. On comprendra que tout ce matériel, et bien d'autre, est disponible sur le portail de la FTQ.

Les rapports de représentation de la FTQ à divers organismes administratifs et consultatifs ont également été resserrés, en essayant d'en garder toute la substance, mais en enlevant ce qui peut être trouvé facilement sur les sites Internet de chacun des organismes visés : la mission, les objectifs, les mandats et les réalisations.

Les hauts et les bas de trois années de combat

La FTQ, de concert avec ses affiliés, doit traiter bon an mal an des dossiers non récurrents comme des négociations, des campagnes *ad hoc*, des réponses à des enjeux sociaux ou économiques du moment. Elle s'occupe et approfondit aussi des dossiers, des combats récurrents — qui malheureusement, dans certains cas, s'étirent et dont on ne voit souvent pas la lumière au bout du tunnel. Pensons ici à la privatisation en santé, à la véritable coupe à blanc (sans jeu de mots) humaine, sociale et économique dans la forêt, à la lutte incessante pour l'équité salariale, à la santé et la sécurité du travail, etc.

Ce rapport fera état de l'avancement de ces différents dossiers, mais aussi de l'action de femmes et d'hommes déterminés et convaincus qui n'hésitent pas à consacrer temps et énergies pour les mener à bon terme : il s'agit évidemment du personnel de la FTQ, mais aussi des conseillers et conseillères des affiliés, des milliers de militantes et militants qui donnent vie à la grande famille FTQ.

Évidemment, beaucoup d'éléments de ce rapport recoupent des dossiers auxquels le *Discours du président* a fait allusion, mais comme le veut la formule, il faut savoir d'où on vient pour savoir où on va. Bonne lecture !

Le secrétaire général,

René Roy

1. www.ftq.qc.ca/congres

PARTIE 1
Chronologie (2008)

L'année 2008 sera sans doute connue dans les annales de l'histoire comme celle du déclenchement de la crise économique et financière la pire depuis le krach de 1929. Après les États-Unis, l'Europe et le Japon ont suivi, et la crise s'est propagée à l'ensemble des secteurs d'activité et à la planète tout entière.

Crise de l'immobilier, faillites massives de banques et d'entreprises, montée en flèche du chômage et baisse de la consommation, tels ont été les principaux signes d'une débâcle dont les effets dévastateurs se font encore ressentir.

Du national …

La FTQ préconise l'urgence

Persistante dans son combat contre les pertes d'emplois, particulièrement dans les secteurs forestier et manufacturier, la FTQ a vite réclamé un plan de relance vigoureux ainsi que des mesures énergiques pour venir en aide aux victimes des fermetures et des restructurations. Bonification du programme d'assurance-emploi, octroi de ressources supplémentaires pour la formation professionnelle, programme d'aide aux travailleurs âgés, investissements dans les équipements et le parc technologique, construction de logements sociaux et intervention directe des gouvernements pour assurer la survie de nos grandes industries, voilà autant de mesures que la FTQ a mises de l'avant.

Québec : budget insuffisant

Au Québec, le budget du printemps a répondu à certains de nos appels, comme en font foi la création du Fonds du patrimoine minier et de l'Institut national des mines. Marqué néanmoins par l'obsession du déficit zéro et du remboursement de la dette, le budget a été nettement insuffisant en ce qui concerne le plan d'aide économique.

Ottawa : budget scandaleux

Du côté fédéral, nous avons qualifié le budget de scandaleux. Plutôt que de venir en aide aux dizaines de milliers de travailleurs et de travailleuses en peine, le gouvernement Harper a choisi d'allouer dix milliards au remboursement de la dette. Alors même qu'une majorité de députés à la Chambre des communes appuyait une refonte du régime d'assurance-emploi, les Conservateurs ont fait la sourde oreille. Leur « plan de secours » s'est par ailleurs résumé pour le Québec à une contribution de 200 millions étalés sur trois ans !

Manifestation contre les politiques de Stephen Harper, le 5 octobre 2008.

Avec les fédérations du travail des autres provinces, nous avons dénoncé les négociations en cours sur l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). Nous nous sommes particulièrement inquiétés du fait que les lois et règlements votés par l'Assemblée nationale puissent être qualifiés d'entraves à la bonne marche du commerce et faire l'objet de poursuites judiciaires. Condamnant le secret entourant ces pourparlers, nous avons exigé une consultation publique.

Appels aux urnes

Les citoyens et citoyennes du Québec ont été appelés aux urnes à deux reprises. La première sur la scène fédérale, le 14 octobre, et la deuxième sur la scène provinciale, le 8 décembre.

La minorité pour Harper

Les Conservateurs de Stephen Harper n'ont pas pu constituer un gouvernement majoritaire et force est de constater que c'est le Québec —et le vote en faveur du Bloc québécois — qui a fait la différence. Notre appel en faveur du vote pour le Bloc, les manifestations publiques contre les politiques conservatrices, la campagne des Sans-Chemise, la dénonciation du projet de loi C-484 contre le droit à l'avortement ainsi que les multiples actions régionales ont grandement contribué à ce résultat. Loin de jeter la serviette, la FTQ s'est dès lors montrée favorable à la possibilité que les partis d'opposition mettent de l'avant l'idée d'un gouvernement de coalition.

Une élection boudée au Québec

Constatant le peu d'enthousiasme pour un appui au Parti québécois à l'intérieur de nos rangs, principalement à cause de sa timidité à prendre la défense des revendications des travailleurs et des travailleuses, la FTQ a décidé de n'appuyer aucun parti lors des élections provinciales et d'agir plutôt sur ses propres bases, en faisant valoir les priorités de ses membres auprès de chacun des partis, notamment sur la privatisation du système de santé.

Les résultats du 8 décembre ont montré un record historique de non-participation, ce qui reflétait une lassitude certaine de l'électorat face à un discours politique de plus en plus artificiel et à un manque tangible de perspectives progressistes. L'écrasement à plate couture de l'ADQ et la très faible remontée du PQ en font foi. Il faut noter, par ailleurs, l'élection de Amir Khadir de Québec Solidaire, comme élément nouveau dans la dynamique politique au Québec.

… à l'international

Une autre mondialisation est possible

En marge du XIIe Sommet de la francophonie qui a eu lieu en octobre 2008 à Québec, la FTQ a été l'hôte d'une rencontre syndicale des représentants de la francophonie syndicale provenant d'Afrique, d'Europe, d'Haïti et d'Amérique. Il en est entre autres ressorti l'urgence de mettre en œuvre une véritable politique internationale afin de construire un autre modèle de mondialisation, fondé sur l'élimination de la pauvreté, l'égalité et la solidarité des peuples, ainsi que l'amélioration des conditions de vie et de travail.

Démontrant leur solidarité et leur entraide, la FTQ et ses syndicats ont amassé 75 000 $ pour soutenir les victimes haïtiennes de quatre ouragans qui ont ravagé plusieurs coins du pays en août 2008.

Pendant tout ce temps, plusieurs de nos syndicats ont mené des batailles valeureuses.

… en passant par les batailles syndicales

Lock-out, mises à pied, fermetures, débrayages et restructurations

Pensons aux « lock-outés » du *Journal de Québec* (SCFP) et de Pétro-Canada (SCEP) qui ont dû faire face pendant des mois à des employeurs intransigeants. Pensons aux travailleurs de la scierie Chantier Chibougamau (Métallos) et à ceux de Domtar à Lebel-sur-Quévillon (SCEP) qui ont mené une dure lutte pour sauver l'activité économique de leur coin de pays. Pensons aux fermetures de Golden Brand (Unite-Here), de GE Hydro (AIMTA), des usines de Varennes et Montréal-Est de Pétromont (SCEP), de Cari-All (Métallos), de Flextronics (Teamsters), de Beaulieu Canada (Unite-Here). Pensons tout simplement aux luttes pour améliorer les conditions de travail, comme celles des travailleurs et travailleuses des Matériaux spécialisés Louiseville (SCEP), de Breakwater Resources Ltd. (Métallos), de Maxi (TUAC-503), de Scepter Aluminium Company (TCA), de Van Houtte (TUAC-501), des Postes (STTP), d'Urgences-santé (SCFP)… Les restructurations sauvages, comme celle de TQS (SCFP), ont été vivement dénoncées.

Après dix mois de conflit, la FTQ et le SCEP ont lancé un appel public au boycottage des produits de Pétro-Canada et le Congrès du travail du Canada (CTC) a décidé de reprendre cet appel. Tous ont exigé que l'entreprise respecte le règlement modèle négocié à travers le pays.

Produire au Québec : c'est possible !

Si le cœur de ces luttes était la sauvegarde de nos emplois, d'autres ont été menées pour s'assurer du maintien, au Québec, de certaines activités économiques. Ainsi, alors que Bombardier Aéronautique donnait le feu vert à la production des avions CSeries, la FTQ est intervenue avec l'AIMTA auprès des gouvernements afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour que la production et l'assemblage de ces appareils se fassent à Mirabel. Opération réussie. La FTQ a bien accueilli la décision de rénover Gentilly-2, de même que le projet de la Romaine. De telles initiatives concourent à une plus grande indépendance énergétique pour le Québec et à la réussite des objectifs en matière de gaz à effet de serre. De la même manière, nous avons été satisfaits des conclusions de la Commission sur l'avenir de l'agriculture, où nous avions particulièrement insisté sur la souveraineté alimentaire et sur la nécessité d'incitatifs à la production et à la distribution québécoise. Nous y avons également avancé la nécessité de l'accès à la syndicalisation des travailleurs agricoles.

Pendant l'été, la FTQ est intervenue avec succès auprès du gouvernement du Québec afin que l'Agence métropolitaine de transport sursoie à son projet de privatisation en douce du transport par autobus sur la ligne Montréal-Vaudreuil.

C'est avec fierté que la FTQ et les TUAC ont accueilli la conclusion d'une entente avec les grands de l'alimentation (Provigo-Loblaws, Métro, IGA-Sobeys) concernant la fermeture des épiceries à l'occasion de cinq jours et demi parmi les dix congés fériés existant actuellement. Il s'agit d'un pas important dans la marche à la conciliation travail-famille.

Duels dans les relations de travail

Nous avons salué la décision arbitrale rendue pour imposer une première convention collective au Wal-Mart de Gatineau (TUAC), après trois ans de lutte et malgré une guérilla judiciaire menée par la multinationale. Deux mois après la décision, Wal-Mart a décidé de fermer le centre de pneus et lubrification de Gatineau. Nous en avons appelé aux législateurs. De façon similaire, nous avons dénoncé vigoureusement la fermeture d'une boutique Espace Bell (SCEP) à Montréal, suite à un vote d'accréditation. Passée inaperçue, il faut aussi souligner l'accréditation syndicale chez Boissaco (SCEP) après sept années de bataille juridique.

Transpavé : coupable !

Au chapitre de la santé-sécurité, il est important de mentionner que l'entreprise Transpavé a été tenue responsable de négligence criminelle ayant causé la mort d'un jeune travailleur de 23 ans, Steve L'Écuyer, écrasé par une pince à pavé dont le dispositif de sécurité avait été désactivé. La FTQ et les Teamsters avaient demandé que les dirigeants de l'entreprise soient tenus personnellement et criminellement responsables de leurs actes.

Secteur public : protocole historique

Dans le secteur public, nos syndicats (SCFP, SQEES, SEPB, UES-800) ont entamé une réflexion sur le régime de négociation en vue de la prochaine ronde. Qualifié d'historique, un protocole de non-maraudage a été conclu entre la FTQ et la CSN, qui visait également à revaloriser le syndicalisme en général. La FTQ a participé au Forum sur les commissions scolaires organisé en février par le gouvernement du Québec. Convaincue de la nécessité du maintien des commissions scolaires et de la tenue d'élections jumelées à celles des élections municipales, la FTQ a également rappelé que les problèmes actuels dans le milieu scolaire n'appelaient pas une autre réforme de structures, mais plutôt des moyens pour les services d'éducation, ainsi qu'un meilleur financement des services de garde et du transport scolaire.

Fidèles à leurs principes, les affiliés de la FTQ ont fait la démonstration de leur solidarité dans chacun des conflits et participé nombreux à diverses manifestations, lignes de piquetage, voire même au blocage de routes. De la même manière, comme en feront foi les vidéos[2], ils se sont mobilisés sur les enjeux de société qui traversent le temps : santé, emploi, équité salariale, finances publiques… Comme on le verra, des efforts colossaux ont été livrés pour assurer l'avenir du secteur forestier. Nos affiliés ont réaffirmé l'importance des acquis (santé-sécurité, francisation, assurance-emploi, avantages sociaux). Ils se sont portés à la défense des droits (femmes, jeunes, personnes immigrantes, personnes handicapées).

2. www.ftq.qc.ca/congres.

Chronologie (2009)

Le Québec est entré dans l'année 2009 en plein déferlement de la crise économique amorcée l'année précédente, lourde de ses menaces d'amincir le carnet des commandes de production et d'accroître les mises à pied. Sans relâche, sans jamais baisser les bras, la FTQ a martelé l'urgence de l'intervention gouvernementale.

Du national …

Harper : des « pinottes » contre la crise

Loin de répondre aux attentes, le budget Harper a contenu des mesures nettement insuffisantes pour faire face à la crise. Alors que le Fonds monétaire international (FMI) suggérait d'accorder à la relance au moins l'équivalent de 2 % du PIB, le gouvernement conservateur choisissait d'y allouer à peine plus de 1 %. À titre comparatif, le gouvernement américain décidait d'y consacrer des dépenses publiques de l'ordre de 5 % du PIB.

Les Conservateurs ont aussi décidé de « punir » le Québec compte tenu des résultats électoraux de 2008 et de jouer la carte économique de l'Ontario qui a bénéficié de fonds dédiés dans l'industrie automobile au sud-est, au détriment des autres industries et des régions qui criaient famine depuis plusieurs années. Cela est devenu on ne peut plus clair avec les coupes faites dans la péréquation ainsi que dans l'absence de mesures pour soutenir l'activité industrielle du Québec.

Les Sans-Chemise aux barricades

Conjointement avec les Sans-Chemise et le CTC, la FTQ a réitéré l'urgence d'une amélioration substantielle des prestations d'assurance-emploi, la situation générée par la crise économique devenant intenable pour des milliers de sans-emploi. Les Conservateurs ont continué de faire la sourde oreille, malgré l'appel de quelque 500 organisations du monde politique, municipal, régional, local, institutions d'enseignement, chambres de commerce, Centres locaux de développement… qui ont uni leurs voix pour réclamer une telle réforme.

Au Québec, de l'oxygène à des doses homéopathiques

Heureusement au Québec, le budget libéral a donné un peu d'oxygène aux régions, notamment par la bonification des FIER-Régions, la création d'un fonds d'urgence, la prolongation de l'amortissement accéléré pour le secteur manufacturier et le soutien au secteur forestier. Il a aussi maintenu le cap dans les dépenses de santé et d'éducation et prévu des mesures positives pour l'emploi et la formation de la main-d'œuvre.

Mais c'est par doses homéopathiques de solutions à des problèmes de fonds que le gouvernement a répondu, plutôt que par une véritable politique économique industrielle. En privilégiant les baisses d'impôt, le gouvernement s'est également privé d'importantes sources de revenus : diminution d'impôt des particuliers et des sociétés, baisse du taux de la taxe sur le capital, octroi de 1,5 milliard sujet aux aléas de la spéculation financière pour le Fonds des générations… Autant d'argent qui aurait pu servir à la stimulation de l'économie et de l'emploi.

À ce titre, il faut souligner le rôle indispensable du Fonds de solidarité pour aider une partie des travailleurs, des travailleuses et des entreprises québécoises à passer à travers la crise. On ne pouvait en dire autant des résultats de la Caisse de dépôt : la FTQ a insisté pour que la Caisse réoriente sa stratégie sur l'investissement au Québec et qu'elle mette un terme à l'obsession du rendement à tout prix.

Sur la scène politique

Aussitôt les élections fédérales terminées, les Conservateurs ont bafoué leur promesse de collaborer avec les partis d'opposition. Ils ont plutôt annoncé leur volonté de suspendre le droit de grève dans le secteur public et de restreindre le droit des femmes à l'équité salariale.

Appel pour un gouvernement de coalition

Suite à sa réflexion de 2008, la FTQ a été la première organisation à appeler les partis d'opposition à former une coalition majoritaire afin de constituer un nouveau gouvernement, porteur d'un véritable programme de relance économique. Habilitée à se prononcer sur cette éventualité, la gouverneure générale, Michaëlle Jean, s'y est refusée. L'arrivée de Michael Ignatieff à la tête des Libéraux a également provoqué un recul de ces derniers face à la possibilité d'un gouvernement de coalition. La FTQ a pris tous les moyens, y compris une conférence de presse conjointe, pour convaincre les Libéraux de maintenir en vie l'idée d'une telle coalition.

Ce fut chose vaine. Au contraire, les Libéraux ont capitulé de façon lamentable devant le budget de janvier. Aucune demande d'amendement, rien sur la bonification de l'assurance-emploi, rien sur l'équité salariale, rien !

René Roy lors de la manifestation pour un gouvernement de coalition, le 6 décembre 2008.

La FTQ en appel

Dans un autre ordre d'idées, la FTQ a décidé de porter en appel, devant la Cour supérieure, le jugement de la Cour du Québec la condamnant pour avoir distribué des documents anti-ADQ lors de la campagne électorale de 2003. Selon ce jugement, la FTQ aurait dû avoir la qualité d'agent officiel d'un candidat ou d'un parti politique autorisé pour faire valoir son point de vue. Pour nous, il s'agit d'une cause concernant les fondements mêmes de la liberté d'expression, telle que garantie par les chartes canadienne et québécoise.

Québec : une ritournelle connue

Au Québec, si le discours d'ouverture de session de Jean Charest a fait preuve d'une certaine ouverture sur des questions comme l'équité salariale ou la santé et la sécurité du travail, d'autres alignements ont montré à quelle idéologie il se logeait : la privatisation en douce du système de santé, le recours aux partenariats publics-privés (PPP) et l'obsession du remboursement de la dette.

… à l'international

Donner une voix syndicale

Du 25 mars au 15 avril, la FTQ participait à une mission syndicale en Haïti afin de venir en aide aux syndicats haïtiens qui se battent

contre vents et marées pour se faire reconnaître et donner une voix véritable au mouvement syndical dans un contexte d'injustices sociales rappelant le Moyen Âge.

La FTQ a aussi dénoncé et demandé un moratoire sur la ratification d'un accord commercial Canada-Colombie, ce pays détenant le triste record du pays le plus dangereux pour les syndicalistes et les défenseurs des droits humains.

De la crise planétaire à la solidarité mondiale

Dans la foulée de la conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail (OIT) de juin, à laquelle une délégation de la FTQ participait, la réunion du Conseil général de la Confédération syndicale internationale (CSI) nous a permis de constater les conséquences ravageuses de la crise économique à l'échelle de la planète et d'adopter des propositions communes d'intervention : mesures de relance visant la création d'emplois décents, rôle de l'OIT dans la gouvernance, actions de soutien aux pays en développement, réforme et réglementation financières, transition vers une économie à faibles émissions de CO_2, etc.

Le 7 octobre, plus de 460 événements ont eu lieu partout à travers le monde afin de souligner la deuxième Journée mondiale pour le travail décent. La réunion du Conseil général de la CSI a également permis la préparation du Sommet sur les changements climatiques qui s'est tenu en décembre à Copenhague. La FTQ y a défendu la nécessité, pour le Québec, de prendre le leadership de la lutte aux gaz à effet de serre tout en prévoyant un volet explicite dédié à ceux et celles qui pourraient en subir les effets négatifs. Elle a particulièrement insisté sur trois axes majeurs de développement, à savoir les infrastructures de transport, la mise à niveau du parc immobilier et les filières d'énergies renouvelables.

De la même manière, on a procédé aux préparatifs de la première Conférence mondiale des femmes de la CSI qui s'est tenue en octobre.

… en passant par les batailles syndicales

Retour au travail pour certains…

Après quatorze mois de lock-out, les travailleurs et travailleuses de Pétro-Canada (SCEP) sont rentrés au travail la tête haute, le 12 janvier. L'appui militant et financier du mouvement syndical, la réponse au boycottage et la solidarité au quotidien ont été les ferments de cette victoire.

D'autres conflits ont été réglés, comme celui des magasins Maxi (TUAC-503) et des Matériaux spécialisés Louiseville (SCEP).

… lutte à finir pour d'autres

À l'opposé, nos confrères et consœurs de Lebel-sur-Quévillon ont dû subir une dure défaite avec la fermeture de l'usine de pâte et de la scierie de Domtar (SCEP), après trois ans de lock-out. Sans même prendre le temps de rencontrer les dirigeants syndicaux de l'usine, Domtar en a fait l'annonce par voie de communiqué, à une semaine de la période des Fêtes, sans faire aucune référence aux travailleurs et à la communauté de Lebel-sur-Quévillon.

Une dure lutte a également été entamée chez Prysmian Canada (Métallos), une entreprise de production de systèmes et de câbles d'alimentation.

Manifestation du secteur forestier à Ottawa, le 2 juin 2009.

Après la pluie le beau temps ? Pas toujours !

Un combat ardu et pénible s'est engagé chez Olymel (TUAC) avec le déclenchement de la grève de quelque 500 salariés. L'entreprise, après avoir sabré dans les salaires et les assurances collectives, aboli l'assurance-salaire court terme et supprimé le RÉER collectif, avait alors recouvré une santé financière. Or, elle a annoncé l'abolition du plancher d'emploi, l'ouverture à la sous-traitance, le temps supplémentaire obligatoire et le gel des salaires pour les quatre prochaines années.

À Urgences-santé (SCFP), les travailleurs et travailleuses étaient toujours en attente du renouvellement de leur convention collective, échue depuis cinq années déjà.

Au chapitre des menaces de fermeture, il faut compter plusieurs usines d'ArcelorMittal (Métallos). Le syndicat a lancé une campagne pour amener la compagnie à respecter son engagement pris en 2007 de construire un laminoir à poutrelles à Contrecœur.

Malgré la tempête, la FTQ-Construction conserve sa majorité

À l'issue du vote d'allégeance dans l'industrie de la construction, la FTQ-Construction est demeurée l'association la plus représentative de l'industrie. La FTQ a souligné ce résultat – une victoire, compte tenu de la campagne médiatique contre la FTQ-Construction qui avait précédé la campagne de maraudage.

Le Code canadien du travail et les normes

Sous l'égide du Comité des affiliés sous juridiction fédérale, la FTQ présentait en mai un mémoire sur l'examen des normes du travail du Code canadien du travail. Parlant au nom de ses quelque 100 000 membres sous juridiction fédérale, notamment dans le transport interprovincial, les télécommunications, la poste et les banques, la FTQ a déploré le retard pris par les normes canadiennes.

La FTQ a insisté sur l'importance de relever les normes sur la durée du travail et sur les divers congés. Elle a demandé l'application de la Charte québécoise de la langue française aux entreprises privées sous compétence fédérale afin de faire respecter le droit de travailler dans sa langue. Elle a plaidé en faveur de mesures de conciliation travail-famille. Elle a dénoncé les exceptions qui excluent plusieurs catégories de travailleurs et de travailleuses des normes minimales. Enfin, la FTQ a rappelé l'urgence de « donner des dents à la loi », en s'assurant que justice soit rendue de façon diligente et effective.

Bonnes nouvelles en région

Durement affectée par le chômage, la Côte-Nord devait connaître un accroissement de l'emploi, à la suite de la mise en branle du projet hydroélectrique sur la rivière Romaine. Outre des retombées économiques de l'ordre de 1,3 milliard pour la région et de 3,5 milliards pour le Québec, Hydro-Québec a prévu la création d'environ 1 100 emplois par année, avec des pics de 2 000 emplois. La FTQ a préconisé l'embauche locale et régionale, incluant la population autochtone, de même que des programmes de formation des jeunes et des adultes sur tout le territoire.

En Abitibi, le projet aurifère de la mine à ciel ouvert à Malartic a recueilli l'approbation de la FTQ, mais avec certaines réserves, spécialement concernant l'impact environnemental du projet et des contraintes à respecter au moment de sa fermeture. Satisfaite de ce que le promoteur (Canadian Malartic) se soit engagé à utiliser des fournisseurs locaux et à embaucher des personnes de la région, la FTQ a demandé qu'on s'assure également d'une formation adéquate et de la reconnaissance des compétences.

Environnement : une première pour la FTQ

Les journées de réflexion sur les changements climatiques et le développement durable, en mai, ont constitué une première pour la FTQ. Permettant d'explorer des moyens d'intervention pour nos

organisations aux niveaux national, régional et local, ces pistes d'action ont été relayées au Comité environnement et développement durable de la FTQ. En commission parlementaire, la FTQ a notamment parlé de la nécessité d'un transport collectif propre, d'un code de la construction vert et du développement d'énergie à partir de la biomasse forestière. Présente à Copenhague (Sommet des Nations-Unies), la FTQ a dénoncé l'attitude rétrograde du gouvernement Harper et souligné l'objectif louable du Québec de 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Front commun : une force de quelque 500 000 personnes

Dans le secteur public, le protocole de non-maraudage conclu entre la FTQ et la CSN s'est étendu au Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) regroupant la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ). Ensemble, ces organisations représentent la presque totalité des syndiqués des secteurs public et parapublic, soit quelque 500 000 personnes. Elles ont décidé de faire front commun pour la ronde de négociations qui s'est amorcée à l'automne 2009 par une tournée réussie de l'ensemble des régions du Québec, culminant dans le dépôt des demandes syndicales. Conscientes des difficultés engendrées par le contexte de crise économique, les organisations syndicales ont proposé avec succès une démarche écourtant l'échéancier usuel et ciblant davantage les demandes de part et d'autre.

Pour la première fois depuis 18 ans, les Cols bleus de Montréal ont débrayé pour une période de 24 heures. Sans contrat depuis plus de deux ans, ils ont réaffirmé la nécessité de mettre fin au démantèlement des services municipaux et à l'octroi de contrats au secteur privé.

Toujours dans le secteur public, la FTQ s'est jointe à la Coalition contre la construction du CHUM en PPP, suite à l'appel des Médecins québécois pour le régime public.

Préoccupée à tout instant par les grands enjeux sociaux, la FTQ a continué de se porter à la défense des droits et à la protection des acquis.

Chronologie (2010)

Sortie de crise ou pas ? Telle est sans doute la question qui a traversé la dernière année et qui n'a pas encore trouvé de réponse satisfaisante. Une chose est certaine : la persistance des pertes d'emploi, le taux de chômage élevé, la faible remontée de la consommation et la frilosité des entreprises à réinvestir dans l'équipement et le parc technologique sont autant de signes qui expliquent notre hésitation à fournir une réponse claire.

Envers et contre tous ces économistes experts pour qui l'évolution d'indicateurs économiques dispose de la question, nous ne croyons pas être sortis du bois.

Du national …

Québec : l'obsession du retour à l'équilibre budgétaire

Au Québec, une fois le plus petit signe de reprise économique apparu, l'inquiétude des autorités publiques face à la situation économique a fait place à une préoccupation exclusive : le retour à l'équilibre budgétaire.

Il est vrai que le Québec a réussi à tirer son épingle du jeu mieux que partout ailleurs dans le panorama des économies avancées : du côté des finances publiques, on a observé un poids du déficit budgétaire et de la dette par rapport au PIB parmi les moins élevés; du côté de l'activité économique, le Québec a eu une intervention plus costaude, avec des dépenses et des investissements publics supérieurs à la moyenne. Mais il est encore trop tôt pour changer de cap et rien ne peut justifier que, de l'objectif de soutenir l'économie, on soit passé à celui d'assainir les finances publiques.

Voilà pourquoi la FTQ a demandé au gouvernement du Québec de reporter le retour à l'équilibre budgétaire de 2013 à 2015, comme cela a été décidé par les gouvernements ontarien et fédéral, et de maintenir la croissance de ses dépenses publiques. La FTQ a fait connaître sa position lors des consultations prébudgétaires, mais aussi à l'occasion de la rencontre économique convoquée par le gouvernement Charest en janvier 2010.

Reconnaissant que de nouvelles sources de revenus sont devenues nécessaires pour soutenir les dépenses, la FTQ a soumis plusieurs recommandations, allant d'un accroissement de l'impôt sur les revenus les plus élevés jusqu'à une taxation sur les transactions financières, en passant par un moratoire sur l'élimination de la taxe sur le capital, l'accroissement des redevances minières et de la taxe sur le carbone, ou encore de la lutte aux sociétés fautives, aux « bandits à cravate » et autres financiers frauduleux, sans parler des riches fiducies familiales.

Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, 1er mai 2010 à Montréal.

Un budget « coup de poing »

Loin d'être à l'écoute, le ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand, a présenté au début du printemps un budget « coup de poing », en rupture totale avec le modèle social que le Québec s'est forgé au fil du temps. Maintenant l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire pour 2013, le gouvernement a décidé simultanément de diminuer ses dépenses de façon draconienne, d'accroître les tarifications, d'introduire une franchise-santé et un ticket modérateur, d'abolir certains organismes paritaires de représentation ou de transférer leurs activités entre les mains de ministères, comme cela a été le cas pour la Commission de l'équité salariale.

Une riposte à la mesure

La FTQ a décidé de ne pas laisser passer cet affront et entrepris de mener une campagne la plus large possible pour contrer ce budget (voir l'encadré en page 56). L'une des premières actions de cette campagne a été l'organisation d'une conférence de presse conjointe des centrales syndicales FTQ-CSN-CSQ, qui ont joint leurs voix à celles de l'IRÉC, de l'IRIS et d'Économie autrement[3], regroupant des économistes progressistes, afin de rendre publique une étude de Louis Gill intitulée *L'heure juste sur la dette du Québec*[4]. Cette étude remet les pendules à l'heure et répond aux « experts indépendants » du gouvernement et aux partisans des « lucides » qui prétendent que la dette est exorbitante, que la population vit au-dessus de ses moyens, que les services publics sont sclérosés et que la privatisation est nécessaire. Premier gain significatif de notre plan d'action : le recul du gouvernement Charest quant à l'introduction d'un ticket modérateur.

3. IRÉC : Institut de recherche en économie contemporaine; IRIS : Institut de recherche et d'informations socio-économiques.

4. www.ftq.qc.ca/heurejuste

De la solidarité rurale au développement durable

En avril, la FTQ participait à la Conférence nationale sur l'avenir des territoires de solidarité rurale du Québec. La vingtaine d'organisations présentes adoptaient la Déclaration de Shawinigan qui présente la vision et les principes du développement régional d'un bout à l'autre du Québec et pour l'ensemble des communautés : la reconnaissance de l'interdépendance entre monde urbain et rural, la complémentarité entre Montréal (métropole), Québec (capitale) et les régions et, enfin, l'apport important des autochtones.

C'est un véritable plaidoyer en faveur du développement durable qu'a livré la FTQ en août dernier, alors qu'elle se faisait entendre sur le projet de loi 79 modifiant la Loi sur les mines. La FTQ a demandé une loi qui consacre et encadre un développement minier durable et respectueux de l'environnement et des communautés. Elle a rappelé l'importance d'incitatifs réels à la deuxième et troisième transformation au Québec.

Ottawa : des miettes, toujours des miettes

Au fédéral, c'est un budget terne et sans mesures structurantes qu'a présenté le ministre Flaherty.

Les compressions dans la fonction publique y prennent une place prépondérante et seul le ministère de la Défense nationale y a échappé. Rien sur l'accessibilité et la bonification du régime de l'assurance-emploi, rien pour le secteur manufacturier, des miettes pour le secteur de la forêt (170 millions en deux ans, contre 10 milliards pour l'industrie ontarienne de l'automobile !).

Libre-échange contre souveraineté

Au printemps, se tenait la troisième ronde de négociations entre le Canada et l'Union européenne afin de conclure, d'ici la fin de 2011, un accord de libre-échange dont la portée est encore plus vaste que l'ALÉNA. Selon le texte provisoire, les politiques d'achat public seraient fortement restreintes, les entreprises pourraient livrer des batailles contre les États si elles s'estiment privées de sources de profits et plusieurs dispositions ouvriraient la porte à la privatisation des services publics. Avec le Réseau pour la justice dans le commerce, la FTQ a réclamé de la transparence, un engagement à ne pas ouvrir de négociation sur les marchés publics, la protection des services publics et le respect de la souveraineté des États.

Cour d'appel

La FTQ a obtenu l'autorisation de la Cour d'appel de poursuivre son action de contestation du jugement la condamnant pour avoir distribué des documents dénonçant le programme de l'Action démocratique du Québec lors de la campagne électorale de 2003. La cause sera entendue le 8 mars 2011.

… à l'international

Au premier plan, Haïti

C'est certes éplorés que nous avons appris le séisme qui a frappé Haïti en janvier dernier, mais c'est résolus que nous avons mis notre solidarité au service d'un peuple décimé de plus de 200 000 personnes et privé des infrastructures de première nécessité. La FTQ et ses syndicats affiliés ont remis 250 000 $ à Oxfam-Québec.

Cela fait plus de 20 ans que la FTQ entretient des liens de coopération en Haïti. Il était donc tout naturel pour la centrale de participer au Sommet sur le développement organisé par la Confédération syndicale internationale (CSI) et les Fédérations professionnelles internationales, les 8 et 9 avril 2010, à Santo Domingo. Une centaine de personnes d'une vingtaine de pays ont répondu à l'appel.

Ce sommet a permis d'élaborer une feuille de route fondée sur le pacte mondial de l'emploi adopté par l'OIT en 2009[5]. Un programme de coopération syndicale internationale pour le renforcement du mouvement syndical haïtien a aussi été adopté.

La FTQ, appuyée par Oxfam-Québec, a saisi cette occasion pour recevoir les organisations syndicales haïtiennes et québécoises les 10, 11 et 12 avril afin de mieux coordonner l'aide, faire un inventaire des besoins et aider ses différents partenaires syndicaux à s'organiser.

Du BIT à la CSI

La FTQ a reçu Assane Diop, directeur exécutif du Bureau international du travail (BIT), responsable du secteur de la protection sociale. Deux journées d'activités ont été réservées à cette visite et plusieurs thèmes ont été abordés : la crise économique, l'emploi, la sécurité du revenu, la santé et la sécurité du travail, les mécanismes de sécurité financière à la retraite, la mondialisation, la précarisation de l'emploi, la coopération syndicale et le rôle des outils développés par la FTQ, dont le Fonds de solidarité.

Les mêmes thèmes ont été au cœur de la discussion du 2e Congrès mondial de la CSI qui a eu lieu à Vancouver en juin dernier, regroupant 2 000 délégués de par le monde, dont le président et le secrétaire général de la FTQ ainsi que plusieurs membres du Bureau.

… en passant par les batailles syndicales

Une année qui débute du mauvais pied

S'il est une bataille qui a fait l'acualité depuis le début de 2010, c'est bien celle du SCEP contre la raffinerie Shell. Alors que cette dernière annonçait, le

5. www.ilo.org/global/About_the_ILO/Media_and_public_information/Press_releases/lang—fr/WCMS_108483/index.htm

14 juin, une fermeture définitive, les partis d'opposition à Ottawa convoquaient la pétrolière au Comité permanent de l'industrie. Du côté syndical, on gardait espoir tout en envisageant les moyens légaux pour empêcher un démantèlement qui entraînerait la perte de quelque 800 emplois directs (3 500 emplois indirects), sans compter les répercussions sur l'autonomie énergétique du Québec et son avenir industriel.

Même branle-bas de combat chez AbitibiBowater où nos syndicats sont aux prises avec un scénario similaire dans plus d'une région du Québec. Après s'être placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers, l'entreprise a convenu d'un plan de restructuration dont on s'attend de voir les résultats incessamment. Si ce plan n'avait pas été approuvé, l'hypothèse la plus probable aurait été la faillite pure et simple.

L'année 2010 a tout aussi mal commencé pour nos membres du SCEP à l'entreprise Groupe Lacasse, mis en lock-out. Mais après plusieurs semaines de négociations, une entente a été votée à 90 % et le syndicat a réussi à obtenir l'instauration de règles précises afin de limiter le recours à la sous-traitance, à la source du conflit.

Chez Katoen Natie (TCA), une entreprise d'entreposage, les salariés ont déclenché la grève face à un employeur exigeant des concessions salariales de l'ordre de 30 %, jumelées de réductions draconiennes dans les avantages sociaux.

L'achat au Québec : un *MUST* !

Une autre bataille significative pour le Québec a eu lieu alors que les multinationales du câble, Nexans, General Cable et Prysmian (Métallos) ont menacé de fermer leurs installations québécoises et qu'Hydro-Québec décidait de s'approvisionner en partie en Ontario et aux États-Unis.
En février, le syndicat a déposé à l'Assemblée nationale une pétition de quelque 7 000 signatures pour inciter Hydro-Québec à privilégier l'achat de câbles électriques faits au Québec. Dans un geste plutôt inhabituel, le texte de la pétition a été adopté à l'unanimité par les députés de l'Assemblée nationale. En août dernier, on avait par ailleurs décidé d'ouvrir les politiques d'approvisionnement de tous les ministères du gouvernement du Québec aux entreprises américaines, à l'exception de ceux de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que d'Hydro-Québec.

Enfin, de bonnes nouvelles

Des fins heureuses sont survenues au Port de Montréal où le syndicat (SCFP) a obtenu une entente satisfaisante après avoir subi un lock-out de quelques semaines, de même que dans le secteur de la construction, où un règlement est intervenu avant l'échéance prévue pour la grève, soit le 30 août. Les syndicats FTQ ont joué un rôle de premier plan dans cette négociation menée en front commun et qui s'est conclue par des hausses salariales de plus de 7,5 % sur trois ans, une amélioration des avantages sociaux et un rattrapage salarial dans le résidentiel.

Sur le plan des relations de travail, la FTQ a salué l'ordonnance rendue par la Commission des relations du travail (CRT) qui enjoignait la Ville de Québec de suspendre provisoirement l'abolition de 76 postes syndiqués de lieutenants et de capitaines au service des incendies. Inutile d'ajouter que les syndicats et associations de pompiers de tout le Québec ont maintenant les yeux rivés sur cette situation. Un dénouement n'est pas attendu avant plusieurs mois, toutefois, compte tenu du fait que la Ville de Québec demande à la Cour supérieure de contester la compétence de la CRT dans cette affaire.

L'union fait la force

La section locale 800 de l'Union des employés et employées de service et l'Union des travailleurs et travailleuses industriels et de service (UTIS, anciennement Unite-Here) ont décidé de fusionner leurs forces pour représenter quelque 20 000 membres travaillant dans plusieurs secteurs : entretien ménager, soutien scolaire, commerces, institutions financières, industries du vêtement et du textile, secteur manufacturier, centres de distribution et hôtellerie.
Par ailleurs, la Fédération des familles d'accueil du Québec a conclu une entente avec

l'UES-800 pour la représenter au chapitre des conditions de travail. Au total, quelque 3 400 familles sont concernées.

Le 21 avril 2010, la Commission des relations de travail a accordé le droit de se syndiquer aux travailleurs employés par la ferme L'Écuyer & Locas de la région de Mirabel. Peu de jours auparavant, la Commission avait déclaré inopérante une disposition du Code du travail du Québec empêchant la syndicalisation des travailleurs agricoles saisonniers. La FTQ, avec les TUAC, a acclamé cette victoire majeure pour des milliers de travailleurs agricoles, québécois ou migrants qui pourront désormais se donner collectivement des outils pour se faire respecter, travailler et vivre dans des conditions décentes. Le procureur général et L'Écuyer & Local ont décidé de poursuivre le dossier au plan juridique. C'est à suivre.

Le SQEES-298 a déposé un projet d'entente collective pour les responsables des services de garde en milieu familial qui ont dû se battre pendant plusieurs années avant de se voir reconnaître le droit d'association et de négociation. En 2003, le gouvernement Charest avait retiré ce droit à ces milliers de femmes, par une loi adoptée sous bâillon, qui a été déclarée inconstitutionnelle par la Cour supérieure en 2008.

75 000 personnes manifestent avec le Front commun des secteurs public et parapublic, le 20 mars 2010. Le 23 juin, une entente est conclue : convention collective d'une durée de cinq ans, amélioration du régime de retraite et des congés parentaux, augmentations salariales de 7 % au cours de cette période et rajustements possibles à compter de la 3e année, selon l'évolution du PIB, pour un total éventuel de 10,5 %.

Front commun : « Et c'est réussi ! »

Le Front commun des secteurs public et parapublic a réussi à mener à bon terme la dernière ronde de négociations, alors qu'une entente est survenue six mois après le dépôt des demandes syndicales et des offres patronales. Les équipes d'information et de mobilisation ont mis les bouchées doubles. Après la tournée régionale de l'automne 2009 et l'envoi de plus de 80 000 cartes de souhaits adressées aux divers députés et ministres, un rassemblement de 3 000 personnes, représentant l'ensemble des instances de négociations, a eu lieu à Québec en février, suivi d'une manifestation monstre de 75 000 personnes le 20 mars à Montréal. Ayant visé le 31 mars comme date butoir de la ronde de négociations, les syndicats ont dû attendre le 23 juin pour conclure une entente de principe, à l'exception de la FIQ pour qui les négociations sectorielles devaient se poursuivre.

PARTIE 2
À la défense des droits

CONDITION FÉMININE

Équité salariale

Les trois dernières années ont été riches en actions à la FTQ : soutien aux affiliés, rencontres du Groupe de travail en équité salariale, consultations multiples, interventions politiques, mémoires et commissions parlementaires, participation à divers comités – y compris le comité consultatif paritaire de la Commission de l'équité salariale (CÉS) – actions en coalition… Et loin d'être terminés, la réalisation et le maintien de l'équité salariale demeurent des objectifs encore à atteindre pour de trop nombreuses travailleuses, de la grande comme de la petite entreprise.

Manifestation pour l'équité salariale devant le siège social du Mouvement Desjardins en octobre 2009.

Modifications appréciées

Les modifications apportées à la Loi sur l'équité salariale en 2009 avec le projet de loi 25 devaient apporter plus de rigueur et de souplesse, mieux outiller la Commission et inciter les employeurs récalcitrants à respecter leurs obligations en équité salariale. Malgré quelques réserves, la FTQ a souligné positivement le projet de loi. Elle a toutefois dénoncé l'attitude intransigeante du Mouvement Desjardins, le plus important employeur privé du Québec, qui s'obstine depuis 1996 à se défiler dans ce dossier. Le SEPB avait alors déjà déposé pas moins de 388 plaintes et différends à la Commission.

Parmi les changements bien accueillis : le maintien des pouvoirs et fonctions de la Commission, notamment devant la Commission des relations du travail et le Comité consultatif paritaire des partenaires, la reddition de comptes exigée pour les employeurs, certaines balises pour le maintien de l'équité salariale une fois celle-ci réalisée et des crédits supplémentaires.

Budget Bachand : une bombe !

C'est donc avec stupéfaction que la FTQ a pris connaissance du budget Bachand de 2010-2011, alors qu'il décidait unilatéralement d'abolir la Commission et de transférer ses activités à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse. Dans le cadre de son plan d'action, la FTQ a décidé de faire toutes les pressions nécessaires, politiques et publiques, afin de renverser cette décision : lettre de protestation au premier ministre et aux ministres concernés, rencontres politiques, participation très

active à la Coalition en faveur de l'équité salariale, participation à un sous-comité de travail du Comité consultatif sur le travail et la main-d'œuvre (CCTM) afin de conseiller le gouvernement Charest sur l'avenir de la Commission, etc. Le sous-comité et le CCTM lui-même ont abouti aux mêmes conclusions : on ne peut l'abolir maintenant. Mais l'avenir de la CÉS demeure toujours incertain au moment d'écrire ces lignes.

Sur la scène canadienne, la FTQ a soutenu la campagne de l'AFPC suite à l'adoption de l'infâme loi C-10, dont une participation à deux forums organisés sur l'équité salariale. La FTQ a aussi signé le rapport syndical-féministe en réponse au rapport officiel présenté par le gouvernement Harper à la 54e session de la Conférence de la situation de la femme de l'ONU sur l'égalité des femmes au Canada. La FTQ a insisté sur les reculs en équité salariale subis par les salariées de la fonction publique fédérale et autres attaques en matière de condition féminine.

8 mars, Journée internationale des femmes

Chaque année, la FTQ participe au Collectif 8 mars et coordonne les étapes de chaque activité. En 2008, sur le thème *L'autonomie économique des femmes – une force collective*, le Collectif a rencontré la ministre Christine Saint-Pierre afin d'obtenir des engagements fermes de la part du gouvernement vis-à-vis la condition des femmes (autonomie économique, reconnaissance des diplômes et des acquis, conciliation travail-famille, lutte à la précarité des emplois et hausse substantielle du salaire minimum). Les vice-présidentes représentant les femmes ont également participé à de nombreuses activités régionales.

En 2009, sur le thème *Unies, mobilisées et certaines d'avancer*, le Collectif 8 mars revendiquait des engagements concrets pour l'avancement de la situation économique des femmes, plus durement touchées par la crise financière. Comme à chaque année, la Journée internationale des femmes a été soulignée aux quatre coins du Québec.

En 2010, *Ça va marcher !* Dans une ambiance des plus festives, le Collectif 8 mars s'associait à la Coordination du Québec pour lancer à Montréal la troisième Marche mondiale des femmes[6].

Marche mondiale des femmes

La FTQ s'est associée dès le début à la préparation de ce grand événement. Sur le thème *Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche*, plus de 10 000 personnes ont participé à cette marche qui culminait, le 17 octobre 2010, avec la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Le grand rassemblement a eu lieu

6. femmes.ftq.qc.ca/marche2010

Marche mondiale des femmes, à Rimouski, le 17 octobre 2010.

à Rimouski, et a été précédé de marches locales, régionales et interrégionales partout au Québec. Au centre des revendications : le travail, l'autonomie économique des femmes et la pauvreté, la violence envers les femmes, la paix et la démilitarisation, les droits des femmes autochtones, le bien commun et l'accès aux ressources.

Rencontre biennale de réflexion en condition féminine

Orchestrée par le Comité de la condition féminine et animée par les trois vice-présidentes représentant les femmes de la FTQ, la rencontre biennale des femmes, c'est plus de 200 militantes réunies autour du thème *La crise économique et les femmes*, en novembre 2009. Au cœur des présentations et discussions :

Biennale des femmes FTQ. Le secrétaire général, René Roy, et les vice-présidentes représentant les femmes : Lucie Levasseur, Danielle Casara et Louise Mercier, le 10 novembre 2009.

la crise économique et les priorités gouvernementales, l'impact sur les emplois des femmes et leur vie, la précarité en emploi, les exigences accrues du travail, l'action syndicale. Conciliation travail-famille, lutte contre la précarité, santé physique et mentale, place aux femmes dans les structures de la FTQ, voilà autant de priorités retenues.

Conciliation travail-famille

Répondant à des résolutions de congrès, la FTQ a tenu un important colloque en novembre 2009, à la veille de la Biennale des femmes, avec plus de 300 personnes, ce qui a permis de faire la jonction entre les revendications historiques des syndicats sur le temps de travail et celles sur la conciliation entre travail et vie personnelle. Il est ressorti que dans la plupart des secteurs, le manque de personnel se faisait de plus en plus sentir en même temps que les congés demandés sont souvent refusés et que les heures supplémentaires ne cessent de s'accroître. Le climat de travail s'en trouve détérioré, les maladies et les accidents reliés à la santé et à la sécurité du travail augmentent. Devant un tel constat, un consensus a émergé du colloque : le besoin d'un encadrement législatif approprié pour la conciliation travail-famille et la négociation de mesures concrètes en milieu de travail.

Présence des femmes à la FTQ et chez nos affiliés

Suite aux résolutions du Congrès de 2007, un comité mixte représentant le Bureau de la FTQ et le Comité de la condition féminine a été créé pour refaire le portrait de la place des femmes dans les structures et les activités de la FTQ et de formuler des recommandations afin d'améliorer l'accueil, le soutien et la formation de la relève féminine. Devant l'ampleur de la tâche, le comité mixte a décidé de procéder, dans un premier temps, au volet quantitatif avec rapport d'étape au présent congrès. À cette fin, quatre différents questionnaires ont été préparés et envoyés aux syndicats, sections locales uniques, sections locales composées et conseils régionaux. Fin juillet, la firme Écho Sondage a procédé à la saisie et à la compilation des données, lesquelles ont ensuite été analysées à la FTQ.

Violences faites aux femmes

Comme à toutes les années, la FTQ, ses vice-présidentes ainsi que plusieurs militantes ont participé aux événements commémorant l'anniversaire de la tragédie de l'École polytechnique de Montréal, alors que 14 jeunes femmes avaient été assassinées sans aucun autre motif que d'être des femmes. La FTQ collabore également aux préparatifs des campagnes annuelles du CTC sur les violences faites aux femmes et invite ses affiliés à faire de même. Au cours des deux dernières années, les actions tournaient autour d'envois de cartes postales thématiques au gouvernement canadien. Cette année, nous privilégions l'action syndicale en milieu de travail pour l'élimination de toutes les formes de violence.

Face à la volonté du gouvernement Harper d'éliminer le registre des armes à feu mis en place il y a 20 ans suite aux événements

de Polytechnique, plusieurs organisations dont la FTQ, ont revendiqué et gagné de justesse le maintien du registre. Il s'agit là d'un élément décisif dans la lutte contre la violence, particulièrement celle faite aux femmes. Harper a toutefois déclaré qu'il reviendrait à la charge tant que le registre ne serait pas aboli.

Suite aux propos du cardinal Marc Ouellet sur la question de l'avortement au printemps 2010, la FTQ a réaffirmé le caractère inaliénable du droit à l'avortement, alors que dans le cadre du G8, le gouvernement Harper manifestait sa volonté de sabrer dans le financement de toutes les activités (soins et services) reliées à l'avortement. La FTQ a exhorté le gouvernement à revenir sur sa décision, tout en rendant publique sa préoccupation quant à la droite religieuse canadienne qui cherche, par le biais de projets de loi privés, à recriminaliser l'avortement. Rappelons qu'en 2008, la FTQ s'était engagée dans une vaste campagne de mobilisation contre le projet de loi C-484 qui a culminé dans une manifestation en septembre 2008. À la veille des élections fédérales et face à la mobilisation, le gouvernement Harper a été obligé de reculer.

Affaires internationales

Du 28 février au 6 mars 2010, la FTQ a participé à la 54e session de la Commission de la condition des femmes, organisée par l'ONU à New York. Plus de 7 000 femmes s'y sont réunies et les organisations syndicales se sont fait un devoir de nuancer les positions officielles de leur pays respectif en matière d'égalité pour les femmes, positions qui tendent à embellir la situation[7].

Peu de temps auparavant, en 2009, une vice-présidente représentant les femmes de la FTQ était de la délégation canadienne à la première Conférence mondiale des femmes de la CSI à Bruxelles, sur le thème *Un travail décent, une vie décente pour les femmes*.

Femmes et santé-sécurité du travail

La FTQ travaille en continu à diverses recherches-terrain en partenariat avec l'équipe de L'invisible qui fait mal de l'UQÀM, dans le but de rendre visibles les aspects souvent occultés ou ignorés du travail des femmes et d'améliorer leurs conditions de travail.

Travail domestique : une avancée

En mai 2010, la FTQ a aussi participé activement aux travaux de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les droits des travailleuses domestiques. À force de travail de la partie syndicale, nous avons obtenu le principe de l'adoption d'une convention assortie d'une recommandation de l'OIT afin de faire reconnaître le travail domestique comme une activité bénéficiant des normes d'emploi reconnues pour les autres activités. Le travail se poursuivra en 2011, alors qu'il faudra débattre du contenu de ces outils internationaux de protection.

Par ailleurs, au début de juin 2010, la FTQ a salué le dépôt du projet de loi 110 visant à assurer certaines protections en santé et en sécurité pour le travail domestique. Au Québec, après plusieurs années de revendications, les domestiques, très majoritairement des femmes immigrantes, auront enfin obtenu des droits minimaux, comme des prestations en cas de lésion professionnelle. Par contre, le retrait préventif dans le cas de la travailleuse enceinte ou qui allaite, droit qui était déjà acquis, est remis en question.

Accès à l'égalité en emploi

Ce rapport doit enfin mentionner le travail de la FTQ pour répondre aux besoins des travailleuses dans des emplois traditionnellement masculins. Suite à la Biennale de l'automne 2006, le Bureau de la FTQ avait adopté un plan d'action à cet effet : information, sensibilisation, recueil de bonnes pratiques, etc. Le travail se poursuit donc. La FTQ participe également comme partenaire et commanditaire aux activités régionales et nationales liées au concours *Chapeau les filles !* (une initiative originale qui valorise la diversification des choix de carrières des femmes qui choisissent une profession ou un métier majoritairement masculin).

La FTQ produit aussi divers outils ainsi que le bulletin *NouvElles* qu'on peut retrouver sur le portail à la section *Femmes*, laquelle contient une foule de rubriques[8].

7. femmes.ftq.qc.ca/54session

8. femmes.ftq.qc.ca

DÉLÉGUÉES SOCIALES ET DÉLÉGUÉS SOCIAUX

L'action syndicale, c'est plus que la gestion de la convention collective et des griefs, c'est aussi l'entraide syndicale. C'est savoir aider, dans son milieu de travail, ses consœurs et confrères aux prises avec différents problèmes. C'est là qu'entrent en ligne de compte les quelque 2 500 délégués sociaux et déléguées sociales (DS).

Rencontres régionales nourrissantes

Chaque année, des rencontres et des conférences régionales ont lieu partout au Québec pour soutenir le réseau. Ces rencontres permettent aux DS d'une même région d'échanger sur différentes thématiques liées à leurs interventions et de fournir aux participants et participantes de l'information et des outils pour mieux défendre et accompagner les membres en difficulté.

Dans chaque région également, les conseils régionaux offrent annuellement différentes formations de perfectionnement pour les DS.

Le réseau des DS est présent dans neuf régions et jouit de la présence d'une personne à la coordination, dont le poste est financé par Centraide : Montréal (1984), Québec et Chaudière–Appalaches (1990), Abitibi-Témiscamingue (1991), Outaouais (1992), Centre-du-Québec–Mauricie–Estrie (1993), Côte-Nord (1996),

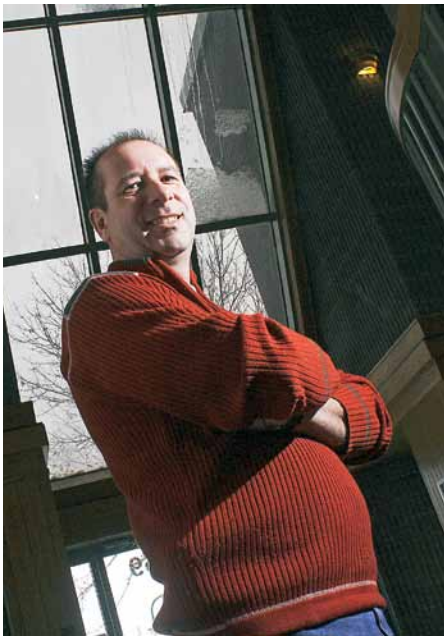

En 2010, le confrère Réjean D'Aoust, coordonnateur du réseau des délégués sociaux en Outaouais a reçu le titre de personnalité de la semaine par le journal *Le Droit* et Radio-Canada pour son implication constante auprès des organismes qui interviennent en matière de prévention du suicide.

Laurentides-Lanaudière (1998) et Montérégie (2005). Le Saguenay–Lac-Saint-Jean, quant à lui, a une entente avec la Croix-Rouge.

Nouveau plan d'action

Outre les activités annuelles d'information et de sensibilisation qui entourent la semaine de prévention de la toxicomanie, de la prévention du suicide et de la santé mentale, le Comité sur l'alcoolisme, les toxicomanies et les autres dépendances a travaillé sur le développement d'un nouveau plan d'action : participation à des recherches universitaires sur l'organisation du travail, les dépendances et le suicide, suivi plus systématique des nouvelles données concernant les toxicomanies et dépendances (cyberdépendance, par exemple) ainsi que des nouvelles thérapies, développement de nouveaux outils de négociation, préparation d'une pochette d'information, voilà autant de pistes suivies par le comité.

Il est opportun de mentionner que dans une lettre au ministre des Finances, la FTQ demandait le report du décret autorisant la Société des loteries du Québec à offrir des jeux de hasard et d'argent en ligne, une telle législation venant banaliser les risques et les conséquences de ce phénomène pour l'ensemble de la population et, au premier titre, pour les plus jeunes.

Le comité a aussi travaillé à la production d'un document d'information sur le réseau des DS intitulé *Pour une entraide syndicale, un réseau qui a fait ses preuves… Le réseau des délégués sociaux et des déléguées sociales*. Ce document traite des problèmes auxquels font face certains de nos membres et explique les éléments à considérer pour mettre en place un réseau de DS dans son milieu de travail. Ce document sera d'ailleurs lancé au cours du congrès.

Un GROS MERCI imprégné de respect à nos déléguées sociales et délégués sociaux, présents à tout instant pour sauver des vies et préserver la dignité de nos consœurs et confrères en difficulté.

GAIS ET LESBIENNES

La FTQ et son Comité sur les droits des gais et lesbiennes étaient présents à chaque année aux journées de la Fierté gaie, grâce aux militantes et aux militants, qui y ont tenu un kiosque d'information pour faire connaître le combat de la FTQ contre la discrimination au travail et afin que les gais et lesbiennes aient droit à l'ensemble des avantages sociaux.

Il faut souligner tout particulièrement la cuvée 2009 qui commémorait le 40e anniversaire de la manifestation de Stonewall à New-York. Alors que des policiers avaient tenté d'arrêter quelques personnes dans un bar, des « drag queens » s'étaient rebellées à coups de sacs à main et de talons hauts, entraînant dans leur sillon une vague de protestations qui a marqué le début d'un mouvement de solidarité et d'affirmation de la part de la communauté gaie et lesbienne à travers le monde.

En mai 2008, la Journée internationale de lutte contre l'homophobie organisée par la Fondation Émergence a mis l'accent sur la question de la santé des gais et lesbiennes, en rapport avec les services de santé qui doivent leur être fournis sans aucune forme de discrimination. En 2009, le thème de la journée s'intitulait *L'homosexualité n'a pas de frontière*. Les organisateurs ont fait valoir que la vie dans une société égalitaire n'était pas un privilège réservé à tous les citoyens du monde et que, dans certains pays, l'homosexualité était purement et simplement interdite alors que dans d'autres, elle était reconnue comme une liberté fondamentale. En 2010, le thème retenu était *L'homophobie dans le monde du sport*, un monde à travers duquel les enfants et les jeunes adultes forgent leur pensée face à la société.

La FTQ participe au défilé de la Fierté gaie, le 15 août 2010.

La FTQ sur le podium

En octobre 2009, la FTQ, la CSN et la CSQ se sont vu décerner le prix spécial du jury du Conseil québécois des gais et lesbiennes à l'occasion du Gala Arc-en-ciel 2009. Ce prix souligne la contribution des trois centrales à la défense et à la promotion des droits et libertés des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transsexuelles.

Rappelons que le Comité sur les droits des gais et lesbiennes de la FTQ a mis toutes les énergies dont il était capable pour assurer une plus grande visibilité de la FTQ dans les organisations nationales et internationales qui travaillent à la défense des droits des gais et lesbiennes.

JEUNES

Depuis le Congrès de 2007, le Comité des jeunes a vu sa composition refléter davantage l'ensemble des régions du Québec et des syndicats affiliés. Dès l'hiver 2008, le comité s'est donné comme orientations une plus grande utilisation du portail de la FTQ, du journal *Le Monde ouvrier* ainsi qu'une participation accrue dans les structures de la FTQ, tout en poursuivant ses activités dans les établissements scolaires.

Le Comité des jeunes a également mis l'accent sur l'ouverture au dialogue avec les organismes jeunesse du Québec. En 2009 et 2010, il a organisé une soirée fraternelle avec des représentants de plusieurs dizaines de groupes de

Rencontres en milieu scolaire

Le programme *S'impliquer auprès des jeunes* vise à susciter une prise de conscience, chez les adolescents et les adolescentes, de l'existence des syndicats, de leur mission et de leur rôle dans la société québécoise.

Les syndicats sont appelés à libérer des journées afin de permettre à leurs militants et militantes d'aller rencontrer les jeunes dans les écoles secondaires et dans les centres professionnels.

Véritable projet mobilisateur, *S'impliquer auprès des jeunes* constitue un outil indispensable dont il faut assurer la pérennité, pour tous ceux et celles qui sont préoccupés par la relève.

Camp de formation des jeunes, septembre 2009.

jeunes et d'institutions consacrées à la jeunesse. Il a aussi renforcé la présence de la FTQ dans les forums publics dédiés aux problématiques des jeunes.

Les Jeunes libéraux pris à partie

En août 2008, les membres du Comité tenaient un point de presse sur les lieux du congrès des Jeunes libéraux qui venaient de voter à mainlevée pour la tenue d'un vote obligatoire secret lors d'accréditations. Du même coup, ils invitaient le président de l'aile jeunesse libérale à participer à une campagne de syndicalisation, afin de vivre sur le terrain les rivalités quotidiennes entre patrons et syndicats. Ce dernier n'a pas daigné répondre à l'invitation.

Depuis 2007, le comité travaille à dresser un portrait de l'opinion des jeunes sur le syndicalisme. Cette démarche a culminé en 2010 par la tenue de groupes focus avec des membres. À la suite de ce portrait, il travaille à mieux cibler les efforts de la FTQ envers les jeunes, notamment grâce à l'utilisation des réseaux sociaux sur Internet et à la diffusion de vidéos de sensibilisation au syndicalisme. C'est également dans le droit fil de cette démarche que le comité a interpelé les dirigeants au sujet de la problématique des clauses de disparité en fonction de la date d'embauche (clauses dites « orphelin ») dans les conventions collectives.

En avril 2008, le Conseil régional FTQ du Montréal métropolitain a organisé une soirée thématique sur la relève syndicale à laquelle ont participé plus de 120 personnes. Mettant l'accent sur les activités du Comité des jeunes, la soirée s'est terminée par une série de sketchs sur les relations intergénérationnelles lesquels ont fait l'objet de débats inusités.

Camp de formation : un événement attendu

La formule du Camp de formation des jeunes qui a lieu à chaque année a été modifiée afin d'augmenter la participation : un objectif largement atteint puisque le camp de 2010 a reçu une centaine de participants, soit plus du double de celui de 2007. Les membres de moins de 35 ans qui y participent ont ainsi l'occasion de débattre de l'action politique, du syndicalisme et de son histoire, de la santé et de la sécurité du travail, des grands enjeux de l'heure et, bien sûr, de leurs préoccupations particulières, comme les clauses orphelin.

À chaque année, des dirigeants de la FTQ rendent visite au Camp et font le point sur les grands dossiers

Fonds étudiant solidarité travail

Le 6 octobre 2008, la FTQ, le Fonds de solidarité FTQ et le gouvernement du Québec annonçaient le prolongement, pour les dix prochaines années, des activités du Fonds étudiant solidarité travail.

Ce fonds permet chaque été à quelque 300 étudiants et étudiantes de trouver un emploi stimulant et bien rémunéré, et de suivre un programme de formation économique qui les sensibilise à la réalité du Québec, à ses petites entreprises, au rôle des organismes sans but lucratif et à celui de la FTQ et du Fonds.

Ce fonds s'adresse aux étudiants des niveaux secondaire, collégial et universitaire de toutes les régions du Québec.

de l'heure. Des représentants de la société civile viennent y partager leurs pratiques et leurs connaissances, parfois même dans des débats contradictoires. Les jeunes y prennent la température de l'eau, en sortent vivifiés et nourris des expériences et des opinions des uns et des autres.

PERSONNES HANDICAPÉES

La FTQ, le Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH) ainsi que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont conclu une entente de trois ans visant l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées dans les milieux de travail syndiqués à la FTQ[9].

Le responsable du dossier des personnes handicapées, Serge Leblanc, le secrétaire général, René Roy, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, et la trésorière du ROSEPH, Isabelle Senneville, lors de la conférence de presse pour annoncer la subvention de 1,7 M$ pour l'intégration en emploi des personnes handicapées, le 29 janvier 2009.

Inscrit dans la continuité d'une pratique déjà bien ancrée au sein de la FTQ, le projet, appelé *Travaillons ensemble*, sensibilise et informe les syndicats affiliés et met à l'ordre du jour des projets régionaux d'intégration et de maintien au travail, le soutien aux syndicats locaux, la collaboration avec les services spécialisés de main-d'œuvre pour personnes handicapées (SSMO-PH) et la diffusion des expériences porteuses de résultats positifs. Le projet a été rendu possible grâce au soutien financier d'Emploi-Québec et à la contribution de la Commission des partenaires du marché du travail.

9. www.ftq.qc.ca/travaillonsensemble

Malgré des avancées importantes au cours des 20 dernières années, les personnes handicapées demeurent les plus défavorisées sur le plan de l'emploi alors qu'elles ont souvent fait la démonstration de leurs compétences, de leur productivité et de leur motivation au travail.

L'équipe de *Travaillons ensemble* a comme mandat de créer une culture de collaboration entre les conseils régionaux, les syndicats et les services SSMO-PH pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées dans les milieux syndiqués à la FTQ.

Tournée du Québec

Pour ce faire, depuis plus d'un an l'équipe a sillonné les régions du Québec, rencontré les principaux syndicats, les conseils régionaux, le réseau des déléguées et délégués sociaux, et fait des présentations dans des congrès, colloques et

Le ROSEPH

Les 26 membres du Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH) s'occupent, dans toutes les régions du Québec, de l'intégration, de la réintégration et du maintien en emploi des personnes qui présentent des limitations fonctionnelles au travail.

En collaboration avec des professionnels du réseau de la réadaptation, les membres du ROSEPH offrent aux employeurs et aux syndicats une gamme de services professionnels et gratuits, parmi lesquels on retrouve :

- **l'évaluation du profil d'employabilité ainsi que des capacités fonctionnelles de travail;**
- **l'analyse du poste et de l'environnement de travail;**
- **l'accompagnement, la formation et le suivi en emploi;**
- **des conseils pour l'accommodement en milieu de travail;**
- **l'accessibilité au lieu de travail;**
- **l'aménagement des tâches;**
- **l'adaptation de postes de travail;**
- **le soutien et l'intervention en réseau avec les syndicats, les employeurs et les membres;**
- **la sensibilisation et la formation du milieu de travail;**
- **la préparation des demandes d'accommodement et de soutien financier;**
- **le recours à des expertises spécialisées (interprète, ergothérapeute, etc.).**

www.roseph.com

assemblées générales. À travers ces rencontres, c'est 90 % des effectifs de la FTQ qui ont été touchés de près ou de loin. La collaboration entre les syndicats locaux et les SSMO-PH a permis à 69 dossiers d'intégration et à 36 dossiers de maintien en emploi de se concrétiser dans 11 régions du Québec.

L'enracinement de cette culture de collaboration étant loin d'être acquis, une deuxième tournée provinciale est déjà à l'ordre du jour, tant pour consolider que pour innover.

Le ROSEPH a produit plusieurs outils promotionnels dont des dépliants, des affiches, des aide-mémoire et des vidéos, des pages sur le portail de la FTQ et des articles dans *Le Monde ouvrier*.

Enfin, trois vidéos ont été produites et sont disponibles en ligne[10] : l'une qui explique l'origine du projet et les mécanismes concrets de sensibilisation, d'information et de soutien dans les milieux de travail, une autre qui rend le témoignage de Julien Le Hir, entré en fonction comme réceptionniste au SCFP et la troisième, qui met en scène deux personnes ayant des limitations fonctionnelles et embauchées à titre de préposées aux bénéficiaires dans un CHSLD.

PERSONNES IMMIGRANTES

L'intégration : une tâche de titan

L'immigration a toujours été un facteur important dans le développement économique et culturel du Québec. Ces personnes immigrantes que nous accueillons, en raison de leurs compétences, aident le Québec à faire face à certains défis, notamment celui du déclin démographique. Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a déployé de nombreuses stratégies pour attirer, retenir et faciliter l'intégration des immigrants à la société québécoise.

Cependant, certains éléments compromettent l'atteinte des résultats escomptés. Tout d'abord, les démarches d'immigration apparaissent comme encore trop longues pour que ce système soit fonctionnel pour les travailleuses

10. www.ftq.qc.ca/travaillonsensemble

et travailleurs immigrants. S'ajoute la non-reconnaissance des compétences et des acquis qui cause problème aux travailleurs et travailleuses qui doivent perfectionner leur formation et qui, pendant ce temps, ne mettent pas à profit leurs compétences. Il arrive trop souvent que la non-reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes les condamne à exercer des métiers en deçà de leurs compétences réelles, alors qu'une formation d'appoint suffirait pour que le marché du travail québécois puisse en tirer pleinement les bénéfices.

Enfin, plusieurs études font état de la discrimination systémique au sein de certaines entreprises comme frein à l'insertion professionnelle des personnes immigrantes.

Un guide, des rencontres, de l'action

Ce n'est pas d'hier que la FTQ agit dans le sens d'une meilleure intégration des personnes immigrantes dans ses rangs et dans la société québécoise. Au cours des trois dernières années, plusieurs moyens ont été mis de l'avant dans le but de favoriser une plus grande harmonie interculturelle.

La FTQ a produit une brochure consacrée essentiellement aux diverses lois provinciales et fédérales pouvant affecter de près ou de loin la vie des personnes nouvellement arrivées au Québec. Qu'il s'agisse de santé et de sécurité du travail, des normes minimales, de l'équité salariale, du français comme langue du travail, du régime d'assurance parentale, de l'assurance-emploi, ou encore des droits en matière de retraite, tous et toutes trouvent réponse à leurs questions.

Journée de réflexion sur l'intégration des personnes immigrantes, le 5 mars 2008.

Dans le but de mieux faire connaître l'intérêt et l'attention qu'elle porte au projet de l'intégration des personnes immigrantes, la FTQ a organisé, avec le soutien du Fonds de solidarité FTQ et ses bureaux régionaux, une série de rencontres régionales. Ces rencontres ont comme objectif de faire le point sur la situation et les pratiques d'intégration des travailleurs immigrants. Durant ces journées, des intervenants gouvernementaux, municipaux, communautaires et syndicaux entretiennent les participants et les participantes sur les différents enjeux entourant l'intégration des personnes immigrantes. Des pistes d'actions sont mises de l'avant pour renforcer les mesures d'intégration dans les régions.

En février 2009, comme à chaque année, une centaine de personnes ont participé à une journée de réflexion sur l'intégration au travail des personnes immigrantes. Les ateliers et la plénière ont permis d'identifier les enjeux cruciaux sur lesquels les syndicats sont appelés à travailler : la promotion de l'intégration harmonieuse en milieu de travail, le rôle de la formation, le développement de structures d'accueil dans les sections locales et l'évaluation des besoins en apprentissage du français. Tous les participants et participantes ont conclu unanimement que sans l'apport du mouvement syndical, aucune intégration ne pouvait être réussie en milieu de travail.

Au cours de l'automne 2009 et de l'hiver 2010, la FTQ a mené un recensement auprès de ses affiliés dans le but d'identifier les besoins de ces derniers en matière de soutien, pour faciliter une meilleure intégration en milieu de travail. Les informations ainsi

recueillies serviront de matériel de base à l'élaboration de séances d'information portant sur les relations interculturelles en milieu de travail.

Francisation et intégration

L'accroissement du nombre de personnes immigrantes admises au Québec a également augmenté la demande envers les services de francisation. Malgré ces besoins accus, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles n'arrive pas à satisfaire entièrement la demande. Ainsi, plusieurs personnes immigrantes n'ont pas accès à des services de francisation qui leur permettront de travailler en français.

Depuis de nombreuses années, la FTQ et ses affiliés font eux-mêmes des efforts extraordinaires pour aider leurs membres à apprendre le français. C'est d'ailleurs dans le but d'assurer un meilleur soutien à ses affiliés en matière d'intégration des personnes immigrantes que la FTQ a procédé à l'embauche d'un conseiller en octobre 2009, grâce à une subvention du gouvernement du Québec et pour une durée minimale de trois ans.

PARTIE 3

Les acquis

ARBITRAGE DE GRIEFS

Mis sur pied en 2008 dans la foulée de notre dernier congrès, le Comité sur l'arbitrage de griefs se devait d'assurer le suivi de trois résolutions : l'une sur les coûts d'arbitrage, une autre sur la juridiction des arbitres concernant la Charte des droits et libertés et le harcèlement psychologique, et la dernière, sur la convocation d'un Conseil consultatif de la FTQ sur l'arbitrage de griefs.

Le Comité s'est d'abord donné comme mandat de préparer la position de la FTQ au comité spécial constitué en février 2008 par le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) suite à une demande de la FTQ.

Dans sa demande d'avis, le ministre évoquait certains aspects du régime d'arbitrage :

1. Accessibilité aux services d'arbitrage;
2. Délais de traitement des dossiers;
3. Souplesse et efficacité de la procédure;
4. Exigences additionnelles imposées aux arbitres considérant l'extension de leur champ de juridiction;
5. Âge et relève du corps arbitral.

Quand l'arbre porte des fruits

Le CCTM formait donc un comité de travail pour examiner la question et préparer son avis. Le comité spécial a tenu 19 rencontres de travail entre le 14 janvier 2009 et le 11 juin 2010. Il a présenté son rapport au CCTM qui en a accepté les recommandations :

- une échelle pour la rémunération des arbitres choisis par le ministre;
- une grille pour le transport, les coûts d'une remise, la rémunération pour les arbitres choisis par les parties ou nommés par le ministre;
- l'inscription obligatoire à une liste informatisée;
- des sentences déposées et accessibles à tous;
- l'assignation des dossiers par une personne nommée par les parties en consultation avec la Conférence des arbitres en fonction de la nature du grief et de la disponibilité;
- l'accès à des salles de visioconférence pour mieux desservir les régions;
- l'introduction d'une médiation pré-arbitrale;
- l'arbitrage pour une première convention collective : des délais de 120 jours pour l'audition et de 120 jours pour l'adjudication;
- une conférence préparatoire à la demande de l'une ou l'autre des parties;
- formation des arbitres améliorée (30 heures aux deux ans);
- formation d'un comité sur le harcèlement psychologique.

Ces recommandations sont maintenant dans les mains du ministre.

Le rapport produit en mars 2009 en vue du Conseil consultatif de la FTQ est disponible sur le portail[11].

ASSURANCE-EMPLOI

Crise économique et récession sont synonymes, on le sait, de fermetures d'entreprises et d'un grand nombre de licenciements collectifs. La FTQ n'a donc pas manqué d'occasions pour intervenir afin de soutenir ses syndicats affiliés :

- mise en place de nombreux programmes de travail partagés;
- représentation devant les conseils arbitraux;
- représentations techniques et politiques devant toutes les instances de la Commission de l'assurance-emploi.

11. www.ftq.qc.ca/rapport2009

Actuellement, 53 membres de différents syndicats FTQ siègent sur les Conseils arbitraux d'assurance-emploi. Puisqu'une de leurs responsabilités est de soutenir les syndicats locaux dans chaque région du Québec, la FTQ s'est assurée de maintenir à jour leur connaissance de la loi, des règlements et de la jurisprudence, par une rencontre annuelle de formation de deux jours.

La FTQ a de plus mis en place un « réseau de contacts » constamment informé par l'envoi de courriers électroniques concernant les orientations gouvernementales et les décisions des tribunaux.

Depuis janvier 2010 seulement, la FTQ est intervenue dans plus de 400 situations individuelles ou collectives, a participé à près d'une trentaine d'assemblées générales et a tenu autant de rencontres avec les dirigeants locaux.

Les Sans-Chemise au bâton

En coalition avec la CSN, la CSQ, la CSD et le Comité national des chômeurs et chômeuses, la FTQ et les conseils régionaux ont joué un rôle très actif dans la campagne d'affichage et de mobilisation des revendications des Sans-Chemise lors de la campagne électorale à l'automne 2008.

Après plus de huit ans du début des procédures juridiques (Cour supérieure et Cour d'appel) la FTQ et la CSN se sont présentées devant la Cour suprême en mai 2008 pour faire invalider l'utilisation des surplus accumulés de la caisse d'assurance-emploi par Ottawa. En décembre 2008, la Cour suprême a déclaré que le gouvernement n'avait pas détourné illégalement les fonds de l'assurance-emploi et qu'il devait tenir une comptabilité distincte des surplus. Cependant, les cotisations de 60 milliards de dollars pour les années 2002, 2003 et 2005 auraient été perçues illégalement. Avec l'appui des Libéraux, le gouvernement Harper a régularisé la situation en faisant adopter la Loi C-10 (loi d'exécution du budget) de façon rétroactive, corrigeant ainsi les « erreurs » de 2002, 2003 et 2005.

En 2007, fort du soutien des trois partis d'opposition, le projet de loi C-269, déposé plus tôt par le Bloc québécois, avait passé avec succès l'étape de la deuxième lecture. Ce projet de loi répondait aux revendications de la FTQ et des Sans-Chemise en matière d'admissibilité et de durée des prestations, et ramenait à 60 % du salaire assurable le taux de prestations. Mais fidèle à son idéologie antisyndicale et antisociale, le gouvernement Harper refusa la sanction royale. Conservateurs et Libéraux ont par la suite joint leurs voix pour voter contre le projet de loi C-308, en septembre 2010. Ce projet de loi, présenté par le Bloc québécois, reprenait essentiellement les bonifications prévues au projet de loi C-269.

Campagne de publicité de la coalition des Sans-Chemise.

En 2009, il y a un an à peine, la FTQ participait aux audiences du projet de loi C-50 pour y faire valoir sa grande déception. Loin de constituer un organisme indépendant, l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada (OFAEC) créé par le projet de loi, tout en ayant le mandat d'établir le taux de cotisation au régime d'assurance-emploi, n'a aucun pouvoir de recommandation concernant les changements législatifs ou réglementaires souhaités au régime. De plus, sa composition ne comporte aucune représentation des salariés.

Par ailleurs, la loi classe les sans-emploi en bons et en mauvais chômeurs. « Les bons » étant ceux qui ont contribué le plus et le plus longtemps à la caisse d'assurance-emploi et qui ont retiré un maximum de 35 semaines de prestations dans les cinq dernières années; ceux-là se sont vu accorder des prolongations de prestations de cinq à 20 semaines. La FTQ a dénoncé vertement la situation en invoquant la discrimination, la crise économique frappant de façon arbitraire et sans critère.

Journée de réflexion sur les assurances collectives, le 20 janvier 2010.

Abracadabra ! Les surplus : disparus !

Pour finaliser le gâchis, le gouvernement Harper adoptait, en juillet 2010, la Loi C-9 abolissant le Compte d'assurance-emploi et son surplus accumulé de 57,4 milliards et le remplaçant par un nouveau compte, avec un déficit prévu de 10 milliards à la fin de 2011. La majorité des députés libéraux étant absents de la Chambre des communes au moment du vote, la Loi C-9 a donc été adoptée par un simple claquement de doigts.

Au début de septembre 2010, le gouvernement Harper annonçait des hausses de cotisations pour 2011 et 2012 sans bonification réelle du régime, mais prolongeait quelques avantages, pour des périodes limitées, aux sans-emploi de certaines régions administratives.

Nouveaux recours ?

La FTQ étudie actuellement la faisabilité d'avoir recours aux tribunaux pour faire invalider l'augmentation de la cotisation et la disparition des surplus de 57,4 milliards. La FTQ continuera de revendiquer la révision complète du régime d'assurance-emploi, la simplification des règles d'admissibilité, un programme de soutien du revenu pour les travailleurs âgés et la création d'une caisse autonome gérée conjointement par les travailleurs, les employeurs et l'État.

ASSURANCES COLLECTIVES

Pivot de l'action de la FTQ sur les assurances, la Journée de réflexion sur les assurances collectives[12] de janvier 2010 s'est ouverte sur le constat que les régimes d'assurance collective prennent une part de plus en plus importante dans la rémunération. Constituant une protection essentielle sur laquelle les individus et leur famille peuvent compter en temps difficile, la négociation du maintien et de l'amélioration de ces régimes deviendrait pourtant de plus en plus difficile.

12. www.ftq.qc.ca/assurancescollectives

La discussion a fait ressortir que la mondialisation et la course à une concurrence effrénée, l'obsession de l'équilibre budgétaire et la crise financière ont eu un impact significatif sur l'utilisation et sur les coûts des régimes d'assurance.

En voulant comprimer leurs dépenses, les gouvernements se sont ainsi désengagés graduellement vis-à-vis des soins de santé, transférant une partie des coûts aux régimes privés d'assurance. Simultanément, la place du privé dans l'offre des soins a augmenté. Les coûts ont également été influencés par un recours plus fréquent aux soins ambulatoires et aux soins préventifs ainsi que par la prise de médicaments nouvellement développés et plus coûteux.

Les participants à la Journée de réflexion ont fait ressortir que lors de la négociation des conventions, cela se traduisait et se traduira par des demandes répétées de la part des employeurs pour réduire les protections ou hausser la part des primes assumées par les membres.

Partage des connaissances

Invité à titre de conférencier, l'avocat Michel Gilbert a ainsi rappelé que la préparation des négociations exigeait :

- l'identification du type de régime en place et ses caractéristiques;
- l'identification des principaux irritants et des difficultés rencontrées;

- la définition du rôle que le syndicat est prêt et est en mesure de jouer;
- la fixation d'objectifs de négociation précis.

Alain Brisson, de l'UES-800, a entretenu les participants et les participantes de la notion de « prise en charge par les membres » du régime d'assurance et a donné comme exemple celui de l'entretien ménager.

Un expert des Services actuariels (SAI) a de son côté fait le tour des responsabilités et des attentes des différents acteurs : législateurs, entreprises visées (compagnies pharmaceutiques, spécialistes, assureurs, intermédiaires), parties négociantes et assurés.

Il a également fait le point sur le coût des diverses composantes des régimes d'assurance par rapport à la masse salariale :

- assurance-vie : de 0,5 % à 1 %
- assurance-invalidité : de 3 % à 4 %
- assurance-maladie : de 4 % à 6 %

En moyenne, en 2010, le coût global des assurances représentait environ 9,7 % de la masse salariale et depuis les dix dernières années, l'accroissement du coût a été d'environ 60 %. D'ici les dix prochaines années, on devrait s'attendre à une hausse supérieure. Il ne serait pas étonnant de voir les assurances occuper 16,5 % de la masse salariale…

Régimes à la carte : à fuir

Face à cette tendance, plusieurs employeurs ont commencé à offrir des régimes flexibles ou « à la carte ». Le représentant de SAI a fait ressortir qu'il fallait se méfier de tels régimes, car ils sont souvent synonymes d'une diminution de protection, de mauvais choix, d'une perte d'assurabilité, d'une érosion du principe de partage du risque parmi la collectivité et d'une préoccupation axée sur le monétaire au détriment des soins requis. Plusieurs employeurs vont jusqu'à vouloir mettre un terme aux protections à la retraite.

Voilà donc autant de raisons de se préoccuper encore davantage de nos régimes d'assurances collectives, de prendre en charge ce dossier d'importance capitale pour les membres et de former les militants et les militantes, ainsi que les personnes impliquées directement dans la négociation des avantages sociaux.

LANGUE FRANÇAISE

En matière de langue du travail, même si l'Office québécois de la langue française (Office), depuis les trois dernières années, dévoile dans ses rapports annuels une nette progression vers la généralisation du français dans les milieux de travail, il demeure que tout n'est pas achevé.

Plusieurs études récentes sont révélatrices : 28 % des personnes travaillant dans le Montréal métropolitain le font exclusivement en anglais et ce chiffre atteint 35 % dans l'Île-de-Montréal; l'anglais attire près de 20 % des allophones alors que la population anglophone n'est que de 10 %, et 29 % des petites entreprises de l'Île-de-Montréal employaient des personnes sans connaissance fonctionnelle du français. On peut s'inquiéter du fait que ces signes profilent une tendance de plus en plus menaçante, débordant par ailleurs les limites du Québec.

Une tournée régionale

Dans le but de mieux connaître encore l'état de la situation du français des milieux de travail, le Service de la francisation, en collaboration avec le Service de la recherche et les conseillers régionaux, a décidé de mener une tournée régionale. Cette tournée se poursuivra jusqu'au printemps 2011, alors qu'un rapport global sera remis lors de la rencontre annuelle des membres des comités de francisation.

Variant considérablement d'un endroit à l'autre, il est déjà ressorti de cette tournée que l'utilisation du français au travail va de pair avec la collaboration étroite des employeurs, mais que plusieurs entreprises résistent encore. La nécessité de stimuler encore davantage la participation au sein des comités de francisation et l'idée d'une vaste campagne d'information visant à mieux faire connaître la nature et l'étendue du droit de travailler en français sont clairement ressorties des débats. En lien avec ce projet, on se souviendra que la FTQ a demandé à plusieurs reprises au gouvernement du Québec de donner davantage de moyens, de pouvoirs et de budgets à l'Office afin d'étendre

les campagnes d'information et l'implantation de programmes de francisation au travail.

Célébrer le français au travail

Alors que les célébrations de la Francofête avaient lieu du 5 au 28 mars 2010 sur le thème *Le français, une langue tout en mouvement*, l'Organisation internationale de la francophonie soulignait ses 40 ans d'existence.

D'année en année, la FTQ s'associe au Fonds de solidarité de la FTQ pour souligner la Semaine du français au travail en organisant une foule d'activités divertissantes. De plus, la FTQ coordonne la tenue d'une vente de livres usagés dont les bénéfices sont entièrement versés au Carrefour jeunesse emploi (CJE) de Ville Saint-Laurent.

Un nouveau portail

Le 19 mars 2009, la FTQ, la CGT de Paris et l'Office lançaient un portail international dédié à la promotion du français dans le secteur de l'aérospatiale. À cette occasion, trois représentants de la Confédération générale du travail (CGT) de Paris sont venus partager leurs luttes contre certaines entreprises enclines à imposer l'anglais comme langue du travail.

Le projet de loi 103

En septembre 2010, 3 500 personnes se réunissaient à l'invitation de la coalition de 35 organismes contre le projet de loi 103 qui permet à des élèves

Des représentants de la FTQ, de l'Office et de la CGT lors du lancement du portail Langue du travail, le 19 mars 2010.

Languedutravail.com

Ce portail est le fruit des efforts de plusieurs partenaires provenant de part et d'autre de l'Atlantique. Il a été réalisé avec l'aide des membres de la FTQ, de la CGT et de la Table sectorielle de l'industrie aérospatiale. Ce projet a été rendu possible grâce à une subvention de l'Office dans le cadre de son Programme de soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les entreprises.

Ce portail s'adresse à tous les travailleurs et travailleuses du secteur de l'aérospatiale et à toutes les personnes soucieuses de l'avenir du français dans les milieux de travail. Il a été conçu pour diffuser de l'information et pour faire la promotion des outils de travail susceptibles de les aider à travailler dans leur langue. Sa mission vise aussi à faire du français la langue commune des travailleurs et travailleuses du secteur par :

- **une plus grande mobilisation des travailleurs et des travailleuses pour la protection du français;**
- **le partage de l'information sur la disponibilité d'outils de travail en français;**
- **le partage des connaissances;**
- **la valorisation de la diversité culturelle.**

Le portail contribuera à établir de nouvelles solidarités entre travailleurs et travailleuses de la francophonie pour un plus grand rayonnement du français au travail.

francophones et allophones d'intégrer le réseau anglophone régulier subventionné, après un séjour de trois ans dans une école privée non subventionnée de langue anglaise, appelée aussi école passerelle. Présente en commission parlementaire, la FTQ s'est élevée contre ce projet de loi, adopté malgré tout sous bâillon le 19 octobre 2010.

La francisation des personnes immigrantes

Consciente du nouveau visage du Québec qui accueille de plus en plus de personnes immigrantes, la FTQ a compris depuis longtemps que la francisation des milieux de travail ne se limite pas seulement à la francisation des installations des entreprises, mais qu'elle doit faire en sorte que les nouveaux arrivants puissent parler la langue de la majorité. C'est pourquoi la FTQ consacre beaucoup d'efforts à travailler en étroite collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et l'Office pour favoriser l'apprentissage du français en milieu de travail.

RETRAITE

Dans la foulée de la débâcle des marchés financiers de 2008 et 2009, la plupart des régimes de retraite ont connu une situation déficitaire, tellement que la viabilité de certaines entreprises a été menacée, mettant en péril la sécurité financière des retraités et des futurs retraités. Du même souffle, les employeurs ont de plus en plus tenté d'empêcher la création de régimes de retraite à prestations déterminées et de transformer ceux qui existent en régimes à cotisations déterminées. De leur côté, certains épisodes en placements individuels ont mis en lumière l'existence de bandits à cravate qui n'ont pas hésité à faire disparaître les épargnes d'une longue vie de travail (Vincent Lacroix, Earl Jones, etc.).

La protection des régimes de retraite : au premier rang

Suite aux recommandations d'un groupe de travail sur les régimes complémentaires de retraite[13], le gouvernement du Québec a déposé un projet de loi visant à assurer la solvabilité des régimes de retraite, c'est-à-dire à éviter la chute de capitalisation des régimes lors de faillite d'entreprise. La FTQ a accueilli favorablement ce projet de loi, mais cela demeure insuffisant : il faut améliorer, élargir et sécuriser les régimes publics.

Face à une situation qui a mis à nu le manque de protection, la FTQ a estimé qu'il était urgent de relancer le débat sur l'instauration d'un système de garantie pour les régimes de retraite, et demandé au gouvernement du Québec d'organiser une consultation large sur l'avenir de nos régimes de retraite.

13. Mis sur pied par le ministre Sam Hamad, ce groupe de travail était composé de représentants de la FTQ, de la CSN, du Conseil du patronat, de la Fédération des chambres de commerce du Québec et de la Régie des rentes du Québec.

D'une activité à l'autre

Lors du séminaire de 2008 sur les régimes complémentaires de retraite, les participants ont entendu des présentations sur la retraite progressive, la crise du crédit liée aux produits dérivés et la nécessité pour les syndicats de s'investir davantage. Il y a aussi été décidé de soutenir une campagne internationale en défense de l'investissement responsable en Birmanie, aux prises avec une junte militaire entretenue par des entreprises peu scrupuleuses.

Le Regroupement des syndicalistes à la retraite du Montréal métropolitain a tenu en octobre 2009 son 7e congrès sur le thème *Les jeunes, les vieux : réalités différentes ? Combats distincts ?* C'est au cours de ce congrès que le projet d'une Fédération des syndicalistes à la retraite du Québec a pris corps.

En 2010, une Journée de réflexion sur l'avenir des régimes à prestations déterminées a été organisée. Constatant que des clauses orphelin sont de plus en plus encouragées dans les milieux de travail, par le biais de la mise en place de régimes à cotisations déterminées pour les futurs travailleurs alors que les anciens conservent leur régime à prestations déterminées, les participants ont fait ressortir non seulement le caractère discriminatoire de la situation et la fragilisation du rapport de force syndical, mais aussi le fait qu'à terme, les régimes à cotisations déterminées remplaceront ceux à prestations déterminées. Il faut

donc s'attendre à des batailles épiques au cours des prochaines années.

Un séminaire a également été organisé sur le financement nécessaire à des régimes de retraite viables. Au programme : une réflexion sur « le nouveau capitalisme des marchés financiers », l'état actuel de la santé financière de nos caisses de retraite et les perspectives d'avenir, la campagne du CTC en faveur d'une « Conférence nationale sur les pensions et sur la réforme du système canadien des retraites », les nouvelles mesures sur le financement des régimes de retraite des secteurs privé, municipal et universitaire.

Les textes de référence de ces journées de réflexion et séminaires sont disponibles sur le portail FTQ[14].

Une retraite à l'abri des soucis

Une vaste campagne d'information et de sensibilisation[15] est en cours pour sécuriser et accroître les rentes de retraite. Trois revendications majeures sont au cœur de cette campagne :
1. doubler la rente du RRQ et augmenter sa couverture à un niveau de salaire supérieur;
2. augmenter le supplément de revenu garanti de 15 %;
3. assurer un meilleur financement des caisses de retraite et leur protection en cas de faillite des employeurs au moyen d'une assurance sur les rentes.

14. www.ftq.qc.ca/references

15. www.ftq.qc.ca/campagneretraite

Le RRFS : un régime de retraite apprécié

Mis sur pied en juin 2008, le Régime de retraite à financement salarial (RRFS) de la FTQ a maintenant le vent dans les voiles, avec plus de 1 500 participants.

À mi-chemin entre un régime à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées, le RRFS propose une prestation pour les participants et une cotisation fixe pour les employeurs. Il est au service des affiliés de la FTQ qui n'ont pas accès à un régime de retraite.

Le régime permet depuis janvier 2010 des cotisations volontaires, dans la mesure où une entente à cet effet est conclue entre l'employeur et le syndicat local. Des transferts à partir d'autres régimes de retraite ou d'épargne sont aussi acceptés.

Toute l'information est disponible sur le site rrfs.ftq.qc.ca

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Les commémorations du 28 avril, Jour de deuil national

Pour souligner que 207 travailleurs avaient trouvé la mort au travail en 2007, la FTQ a organisé la fabrication et la livraison d'autant de sacs de faux sang aux bureaux du Conseil du patronat du Québec, chacun portant le prénom et la date du décès de chaque personne décédée en 2007. Un an plus tard, alors que le nombre de morts au travail avait atteint 195 personnes, c'est en installant plus de 400 croix portant le prénom des personnes décédées et en tenant une vigile commémorative nocturne que la FTQ a marqué le 28 avril. En 2009, le nombre de personnes tuées au travail fut de 185. En 2010, des activités de visibilité ont eu lieu dans toutes les régions du Québec afin de dénoncer cette hécatombe. Des bannières géantes ont été déployées sur des bâtiments et sur les principaux axes routiers de la province et des activités de sensibilisation organisées dans les milieux de travail.

À chacun de ces événements, nous avons réitéré nos exigences en matière de création de comités de santé-sécurité et de mesures de prévention et exigé du ministre du Travail qu'il agisse sans tarder afin que la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) s'applique à tous sans exception et une fois pour toutes.

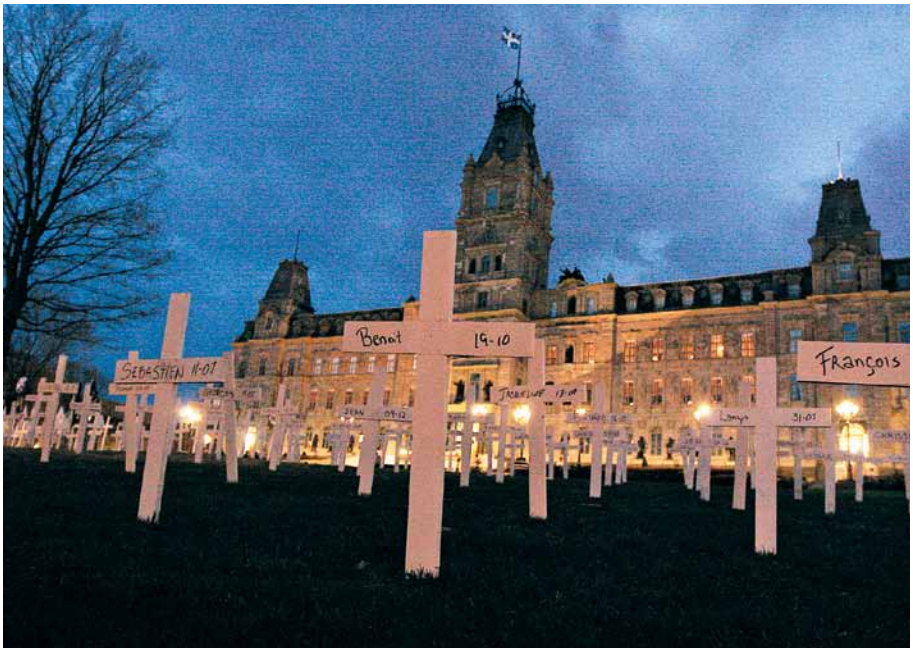

Journée internationale de commémoration des personnes tuées ou blessées au travail, le 28 avril 2009.

Il faut encore une fois constater à ce sujet que 87 % des personnes en emploi n'ont toujours pas accès aux outils de prévention prévus par le législateur, 30 ans après l'adoption de la LSST.

Appel entendu

Alors que le Conseil du patronat continue de s'opposer à la création de comités de santé et de sécurité et à la mise en place de représentants et de programmes de prévention, les gouvernements successifs peinent à se décroiser les bras. Toutefois, l'appel de la FTQ à des amendes plus sévères pour les mauvais employeurs a reçu écho : suite à nos interventions, le ministre s'est engagé à mettre en place un comité de travail sur l'élargissement de l'application de la loi et par le projet de loi 35, à augmenter certaines indemnités de décès versées aux survivants ainsi que les amendes imposées aux employeurs fautifs. Rappelons que la peine maximale était de 50 000 $ au Québec, alors que chez notre voisine ontarienne, elle peut aller jusqu'à 500 000 $ pour un employeur tenu responsable de la mort d'un salarié.

Il est important de mentionner qu'au début de 2008 une première application de la loi canadienne a eu lieu au Québec. En effet, l'entreprise Transpavé a été reconnue coupable de négligence criminelle ayant causé la mort d'un jeune travailleur de 23 ans, Steve L'Écuyer, écrasé par une pince à pavé. L'amende de 110 000 $ imposée à Transpavé est toutefois apparue nettement insuffisante pour la FTQ et les Teamsters, qui réclamaient une sentence exemplaire.

Une période fort active

Plusieurs activités ont également mobilisé les énergies de la FTQ en matière de santé-sécurité : les rencontres des représentants et représentantes à la prévention et des plaideurs et plaideuses; l'analyse de multiples rapports de divers organismes de recherche en santé et sécurité; la production d'un nouveau formulaire de plaintes; la formation continue des 62 membres de la FTQ qui siègent à la Commission des lésions professionnelles; la délégation FTQ à l'OIT (Genève); l'élaboration par le Comité de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ d'un mode de financement qui soit un réel incitatif à la mise en place d'activités de prévention par les employeurs; sans compter les nombreuses contributions au *Monde ouvrier,* particulièrement la création d'une chronique d'humeur intitulée *Qu'on se le dise…*, dont un recueil est disponible au kiosque de documentation du congrès.

PARTIE 4

Nos valeurs

EMPLOI

Depuis le Congrès de 2007, la situation de l'emploi a subi des soubresauts considérables. L'année qui a suivi le dernier congrès en fut une très positive en matière d'emploi, avec un taux de chômage relativement bas et un taux d'activité très élevé, mais la crise financière qui a affecté nos voisins du Sud s'est rapidement répercutée au Canada et le Québec en a aussi vécu les effets négatifs sur les emplois.

Derrière les statistiques

Derrière les statistiques sur le chômage, ce sont nos membres de la forêt, des manufactures et de plusieurs autres secteurs d'activité qui vivent des drames économiques, sociaux et familiaux.

Alors que le gouvernement fédéral a débloqué des milliards de dollars pour empêcher la faillite de banques et autres institutions financières, il s'est refusé à venir en aide aux centaines de milliers de personnes qui ont perdu leur emploi depuis 2005.

Pendant ce temps, la ronde des salaires et des bonis faramineux a repris son cours dans le monde de la haute finance. Certaines banques, comme la Goldman Sachs, ont même budgété cette ronde à même l'aide d'urgence dégagée par les gouvernements.

Deux poids, deux mesures.

Au Québec, on a fait mieux qu'à Ottawa

La Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) a joué un rôle important pour aider les entreprises à traverser la crise en minimisant les dommages. Elle a notamment dégagé un budget spécial du Fonds pour le développement et la reconnaissance des compétences, dont elle a la responsabilité, pour mettre en place un nouveau programme, temporaire toutefois, pour les entreprises en difficulté.

Michel Arsenault en point de presse lors de la Rencontre économique du gouvernement Charest, en janvier 2010. Au cœur du message de la FTQ : l'emploi comme moteur de la reprise économique.

L'objectif du programme était de soutenir les entreprises en finançant la réalisation d'activités de formation permettant d'éviter des mises à pied temporaires, tout en améliorant les compétences des travailleurs et des travailleuses qui seraient de cette façon mieux préparés lors de la reprise des activités régulières. Près de 1 000 entreprises ont profité de ce programme et on évalue à 25 000 le nombre d'emplois qui ont ainsi été préservés.

Comme membre de la CPMT, la FTQ a également participé activement à un comité de vigile sur la situation de l'emploi, dirigé par le ministre Hamad, chargé de suivre au pas l'évolution de l'emploi à travers toutes les régions du Québec.

Des pénuries de main-d'œuvre

Assez étrangement, alors que la crise économique a été synonyme de mises à pied importantes dans le secteur manufacturier, l'une des préoccupations de la CPMT fut celle des pénuries de main-d'œuvre. Réelle ou appréhendée à

court ou moyen terme, la question des pénuries a fait l'objet de nombreuses réflexions, notamment dans le cadre de la planification stratégique d'Emploi-Québec et de la CPMT. Du côté syndical, la FTQ ne fait pas nécessairement la même lecture de la problématique et questionne toujours le caractère réel ou artificiel des pénuries déclarées ou annoncées. Ainsi, lorsqu'un employeur dit éprouver des difficultés de recrutement, est-ce parce qu'il y a pénurie ou parce qu'il n'est pas prêt à accorder des conditions de travail conformes à ce qui est généralement consenti par les autres entreprises du secteur ?

Nous reconnaissons qu'il y a un risque de pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activités et pour diverses catégories d'emploi. Dans certains cas, c'est parce que les emplois qui se créent nécessitent du personnel très qualifié, alors que les réseaux de l'éducation ne peuvent répondre à une forte demande, ne disposant pas de projections réalistes de l'évolution de ces emplois. Dans d'autres types d'entreprises, particulièrement là où les conditions de travail sont difficiles et où certains métiers et professions sont peu attrayants malgré des salaires intéressants, c'est le départ à la retraite d'un nombre important de travailleuses et de travailleurs qui fait craindre des pénuries. Il faut donc valoriser les emplois concernés pour attirer davantage de jeunes.

Des séminaires sur l'emploi

Le marché du travail a bougé rapidement durant les dernières années et c'est pourquoi la FTQ, depuis 2008, a décidé d'organiser un séminaire annuel sur les nouveaux enjeux de l'emploi. Cette activité permet de faire le point avec toutes les personnes impliquées dans les dossiers liés à l'emploi à la FTQ et ses affiliés, principalement celles qui siègent dans les conseils régionaux des partenaires du marché du travail et dans les comités sectoriels de main-d'œuvre.

La question des pénuries de main-d'œuvre a d'ailleurs été l'une des thématiques abordées lors du premier séminaire. On y a aussi discuté des mesures concernant les licenciements collectifs, de l'organisation des services d'emploi ainsi que du Pacte pour l'emploi adopté par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et de son impact dans les régions. Le séminaire a également fourni l'occasion de parler du travail des comités sectoriels de main-d'œuvre et de voir ce qui se passe en matière de développement et de reconnaissance des compétences.

Expériences positives

L'expérience du comité de reclassement, mis sur pied lors de la fermeture de l'usine Goodyear, a permis de comprendre comment les travailleurs ont pu être réaffectés ou acquérir une nouvelle formation. Celle du comité sectoriel des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine, a montré comment mettre en place des programmes d'apprentissage dans les milieux de travail pour favoriser le développement et la reconnaissance des compétences des différents métiers.

Sur des enjeux plus globaux, les participants ont fait le point sur les accords commerciaux interprovinciaux et internationaux. Enfin, ils ont réfléchi à la problématique des travailleurs étrangers temporaires.

Le second séminaire, qui s'est tenu en 2010, s'est principalement penché sur la question du prolongement de la vie active; l'idée même a suscité de nombreuses réflexions chez les participantes et les participants. Nous avions choisi de faire une « lecture syndicale » de la question à partir de présentations couvrant trois aspects majeurs, soit l'impact sur la santé et la sécurité du travail, l'impact sur les personnes plus défavorisées sur le plan de l'emploi, dont les femmes, et enfin, l'impact sur nos régimes de retraite, publics et privés. Cette question sera d'ailleurs au cœur des travaux des commissions du congrès alors que les déléguées et délégués seront invités à alimenter la FTQ et améliorer ainsi son analyse et ses revendications sur la question.

Le secteur de la forêt : bien amoché

Nouveau système d'attribution du bois

À compter de 2013, le système de l'attribution du bois et l'organisation des travaux en forêt seront modifiés. La répartition de la ressource sera maintenant basée sur des garanties d'attribution de bois à hauteur de 70 % de ce que les forestières détenaient, et l'autre 30 % proviendra d'un marché du bois basé sur des enchères menées par le Bureau de mise en marché des bois (organisme indépendant). Ce système dispose des CAAF, c'est-à-dire les contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier, qui étaient rattachés à une usine spécifique, donc à une accréditation syndicale. Après 2018, il sera impossible de connaître le territoire d'approvisionnement d'une entreprise.

Impact sur les négociations

On peut donc se poser la question : à compter du 1er avril 2013, qu'arrivera-t-il aux travailleurs qui détiennent des accréditations syndicales ? Toutes les négociations pour les travailleurs de la forêt sont dans l'impasse, notamment sur le fait que les employeurs ne veulent pas s'engager à garantir qu'ils vont continuer à effectuer les travaux forestiers qui sont couverts par les accréditations syndicales après 2013. C'est donc dire qu'ils ont bien l'intention de les laisser tomber et qu'ils pourront maintenant recourir à la sous-traitance, sans aucune restriction.

De plus, lorsque les compagnies se placent sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LAAC)[16], toutes les règles usuelles qui prévalent normalement ne tiennent plus : il n'y a plus de droit de grève et de lock-out, et toutes les sommes dues aux salariés font désormais partie des dettes de l'entreprise. Les salariés – créanciers ordinaires –, se font offrir une somme selon la valeur des actifs moins les dettes, et seulement s'il reste de l'argent. Bref, ce n'est vraiment pas la situation rêvée lorsque l'on doit en plus renouveler les conventions collectives. C'est exactement ce qui est arrivé chez AbitibiBowater et chez Smurfit-Stone, alors que le renouvellement du règlement modèle de l'industrie papetière est survenu pendant cette période.

L'accord d'AbitibiBowater

Au final, chez AbitibiBowater, on a sauvé le régime de retraite de près de 5 000 travailleurs et travailleuses actifs et de 10 000 travailleurs retraités (dans tout l'Est du Canada). Sans cet accord, il y aurait eu fin du régime, ce qui se serait traduit par une perte d'environ 25 % des prestations. Mais on a dû faire des concessions salariales pour être en mesure d'obtenir une garantie de financement de l'insolvabilité et la mise en place d'un nouveau régime à prestations déterminées qui sera administré par des spécialistes choisis par le syndicat. L'employeur ne sera plus responsable de garantir les rentes et une future insolvabilité, s'il y a lieu. Cependant, dans ce nouveau régime, une série de mesures seront mises en place, notamment des réserves importantes pour couvrir les fluctuations du marché boursier.

Jeu de passe-passe

Après Smurfit-Stone et AbitibiBowater, on a vu rapidement d'autres papetières se mettre sous la LACC et en profiter pour liquider les usines et les régimes de retraite. Ainsi, les travailleurs actifs et retraités de Papiers Fraser de Thurso, par un jeu de passe-passe tout à fait légal et avec l'approbation même du tribunal sous la LACC, ont perdu 35 % environ de la valeur de leur régime de retraite. White Birch, qui représente près de 1 000 travailleurs dans trois usines québécoises, est aussi en train d'être revendue aux mêmes intérêts que ceux qui les détenaient auparavant mais pour une bouchée de pain. La négociation n'est même pas commencée que déjà, dans les documents de présentation des enchères sur le site de l'administrateur qui gère le processus de la LACC de White Birch, on y mentionne que les travailleurs devront concéder

16. À ne pas confondre : la Loi sur les arrangements (LAAC) et la Loi sur les faillites. La LAAC est une étape précédente à la faillite qui vise justement à permettre à une entreprise de s'en sortir plutôt que de faire une vente de feu.

des avantages… Bref, il y a lieu de s'inquiéter non seulement pour l'avenir des emplois, mais aussi pour celui des conditions de travail et du régime de retraite.

10 000 membres en moins

Depuis les trois dernières années, la FTQ a perdu près de 10 000 membres dans le secteur de la forêt et de la transformation du bois. Si on y ajoute tous les emplois directs dont les cadres et le personnel de bureau ainsi que les emplois indirects, on arrive à un chiffre passablement plus élevé…

Tel un phénix, renaître de ses propres cendres…

Près d'une vingtaine d'usines (papetières ou scieries accréditées au SCEP) ont fermé leurs portes depuis le dernier congrès. Mais tel un phénix, l'industrie papetière pourrait reprendre du mieux en explorant des nouveaux créneaux de production prometteurs, comme le démontre le cas de Thurso-Fortress qui fabrique de la pâte qui sert à la production de rayonne. De la production de combustible, de dérivés de plastique et de tissus jusqu'aux nanotechnologies, en passant par la biomasse, les nouvelles applications de la pâte sont multiples et prometteuses, avec en plus, très peu de modifications à faire aux installations dans les usines. C'est pourquoi, pour chaque usine qui ferme, nous revendiquons si fortement que ces équipements et installations, qui ont une grande valeur, soient protégés pour mettre en place les nouveaux produits développés par les centres de recherche.

D'intervention en intervention…

De façon plus générale, la FTQ est intervenue à plusieurs occasions pour défendre l'avenir du secteur forestier. Qu'on pense au Sommet de la forêt de décembre 2007, à la consultation sur le *Livre vert* de mars 2008 (*La forêt, pour construire le Québec de demain*) et à celle du *Livre blanc* qui a suivi en juin de la même année. À chaque fois, la FTQ a demandé que des études d'impact soient réalisées avant toute modification. Peine perdue : il a fallu constater que perdants depuis plusieurs années, les travailleurs seraient dorénavant les grands oubliés.

Face au tollé soulevé par l'ouverture à la désyndicalisation, les gens de l'industrie, les aménagistes, les pourvoiries, les zecs et les municipalités se sont engagés à inclure les droits des travailleurs à leur consensus. Sur cette base, la FTQ et le SCEP ont décidé d'adhérer au comité de travail, parrainé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dont le mandat était de traiter des situations conflictuelles soulevées par la réforme quant aux droits des travailleurs. Suite à l'ensemble de ces travaux, le projet de loi 57 a été présenté et force a été de constater que le gouvernement Charest est demeuré muet face à la protection des droits du travail dans la forêt. Adoptée le 23 mars 2009, la nouvelle loi a donc laissé pour compte les victimes d'une crise qui perdurait déjà depuis plus de cinq ans.

Nos revendications

Face à la crise du secteur manufacturier où les emplois ont fondu comme neige au soleil, la FTQ n'a pas manqué une occasion de rappeler ses revendications :

- **soutien au revenu;**
- **programmes de préretraite pour les travailleurs âgés;**
- **renouvellement de la technologie et de la machinerie;**
- **formation et réorientation de carrière pour les travailleurs plus jeunes par le biais des fonds de l'assurance-emploi;**
- **analyse des besoins pour le placement en emploi;**
- **utilisation accrue des outils de développement économique dont s'est doté le Québec (Caisse de dépôt, SGF, Investissement Québec, Mouvement Desjardins, Fonds de solidarité).**

La FTQ a été sur la première ligne d'appui des milliers de « lock-outés », de mis-à-pied, de licenciés, qui se sont battus dans plusieurs secteurs d'activité économique pour préserver leur emploi ou contrer une menace de fermeture. Qu'on pense à la forêt, au vêtement et au textile, aux mines… Mais c'est avec peu de résultats que la FTQ a appelé les élus à prendre position et à défendre les travailleuses et les travailleurs visés, particulièrement à Ottawa.

C'est donc avec détermination que la FTQ a participé à la rencontre économique convoquée par le Premier ministre Charest, en janvier 2010, à l'enseigne de la défense de l'emploi et de mesures économiques appropriées pour assurer une sortie de crise fructueuse ainsi que le développement d'un Québec prospère.

La FTQ a accueilli favorablement les programmes mis en place par le gouvernement du Québec afin de contrer les effets de la crise et tout particulièrement, les investissements massifs dans les infrastructures. De tels programmes ont permis au Québec de mieux se sortir de la crise.

Du côté d'Ottawa, la FTQ a été particulièrement virulente à l'endroit du gouvernement Harper qui, après le sauvetage de l'industrie automobile ontarienne et les cadeaux aux pétrolières de l'Ouest, est venu « aider » le Québec avec 170 millions. Une insulte !

LA FORMATION

La formation est la clé pour s'insérer dans la société : dans le monde de tous les jours, dans le monde des métiers et des professions. L'emploi étant au centre de l'insertion sociale, chaque jeune doit pouvoir accéder à un premier niveau de qualification s'il veut un premier emploi, puis un deuxième et un troisième s'il veut parfaire ses capacités et ses perspectives d'avenir. Les adultes doivent pouvoir se former, tout au long de leur vie, pour évoluer professionnellement ou opérer une réorientation.

Consciente de ces besoins, la FTQ met fermement la main à la pâte et fournit à ses membres une série d'activités de formation qui contribuent à l'acquisition de connaissances et de compétences. Ses outils : le Service de l'éducation et le Collège FTQ-Fonds de solidarité.

Service de l'éducation

Consultation auprès des syndicats et des conseils

Pour s'assurer de répondre aux besoins de ses affiliés et des conseils régionaux, le Service de l'éducation a mené une large consultation sur l'état de l'éducation et de la formation. Cette démarche de consultation avait comme principal objectif de faire le point sur les nouveaux enjeux auxquels doivent faire face les syndicats et les conseils régionaux et d'en dégager par la

René Roy au « 5 à 7 » organisé pour souligner la Semaine québécoise des adultes en formation, le 31 mars 2009.

suite leurs besoins de formation. Le niveau de participation à la consultation a été très élevé et lors des rencontres, tous ont manifesté l'intérêt de poursuivre le projet éducatif de la FTQ en continuant de respecter les principes et les caractéristiques qui l'animent depuis sa création.

Des formations influencées par de nouvelles réalités

Tout en poursuivant les perfectionnements et les formations dans le dossier retraite, le Service de l'éducation a ainsi offert une formation d'une journée orientée vers les militants syndicaux ainsi que les comités de négociation. Cette formation a été mise sur pied dans un contexte où nos régimes à prestations déterminées sont malmenés et où la FTQ a amorcé une réflexion ambitieuse à ce sujet.

Suite à une recommandation du Congrès de 2007, le Service a mis sur pied une formation sur l'action politique. Ce cours vise à développer les compétences des militants et des militantes pour qu'ils soient en mesure de faire eux-mêmes des choix politiques éclairés en fonction de leurs valeurs. De plus, le cours vise à les outiller afin qu'ils agissent comme agent multiplicateur dans leur milieu, en remettant en valeur le projet de société de la FTQ.

Le Service de l'éducation, en collaboration avec la Fondation pour l'éducation du Fonds de solidarité, a aussi développé une formation sur l'analyse de la formation économique, organisationnelle et financière d'une entreprise. Pour être en mesure de bien exercer leur rôle, les conseillers et les conseillères doivent nécessairement comprendre ces trois dimensions de l'entreprise dans laquelle ils interviennent. La session offre une vision d'approche préventive et a pour objectif, entre autres, d'aider les conseillers et les conseillères ainsi que les dirigeants et dirigeantes de sections locales à identifier les signes de turbulences qui peuvent avoir un impact sur la situation financière de l'entreprise et par ricochet sur les emplois. Ils doivent également se familiariser avec le vocabulaire et les informations à caractère financier ainsi que concevoir des approches pour impliquer le syndicat local dans le travail d'analyse de son milieu et ainsi soutenir les rondes de négociation.

Enfin, depuis 2008, le service a donné plusieurs formations et perfectionnements sur la santé et la sécurité du travail et sur le rôle de délégué syndical. Il ne faut pas oublier que ces formations sont la porte d'entrée au militantisme syndical de nos membres.

Des interventions régionales

Le service a organisé avec les conseils régionaux des rencontres de perfectionnement qui ont permis aux formateurs et formatrices d'échanger sur leurs pratiques en lien avec le projet de formation syndicale de la FTQ.

Le service poursuit également des tournées dans les régions où les militants sont intéressés par le développement régional. Il regroupe régulièrement une trentaine de personnes autour de problématiques liées à l'activité régionale. Un exemple : la mise sur pied d'un comité pour évaluer les possibilités d'une deuxième et troisième transformation dans le secteur de la forêt.

Des priorités pour l'avenir

À ces dossiers, s'ajoutent d'autres priorités pour l'avenir. En premier lieu, la nécessité d'une

Le Collège : dix ans déjà !

stratégie de sensibilisation et de promotion du projet éducatif de la FTQ auprès des membres, et plus particulièrement, des jeunes. En deuxième lieu, le Comité d'éducation et le service ont mis sur pied un groupe de travail afin de trouver des pistes d'actions dans le but d'intégrer les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans nos formations. Ce groupe de travail se penche également sur le E-Learning (formation en ligne) conformément à nos principes et à notre approche pédagogique.

Un gros merci à nos affiliés, dont l'expérience pratique et l'implication sont une source d'enrichissement constante pour le Service de l'éducation.

Collège FTQ-Fonds de solidarité

Le Collège FTQ-Fonds : dix ans !

En 2010, le Collège a célébré son dixième anniversaire. Pour souligner cet événement, *Le Monde ouvrier* a publié un encart de quatre pages qui présente le Collège comme une aventure syndicale unique. Cet encart servira également d'outil de promotion. Une vidéo a aussi été réalisée pour rappeler ses origines et sa mission.

La formation

Au cours des trois dernières années, le Collège a formé 80 personnes en cinq sessions (groupes 17 à 21), une moyenne de 16 par groupe, portant le nombre total de personnes diplômées à 301. Parmi elles, 29 % sont des femmes, une hausse par rapport à la période précédente, et 41 % sont des conseillers ou conseillères. Les syndicats les plus présents ont été le SCFP et l'AFPC qui, à eux deux, ont envoyé quatre personnes sur dix. Suivent ensuite les syndicats de la construction, les Teamsters, le SCEP, les Métallos et le SEPB qui ont envoyé ensemble quatre personnes sur dix au Collège. Parmi ces cinq sessions, trois se sont déroulées selon le modèle habituel de huit semaines continues. Ce modèle prévoit trois semaines à domicile pour les lectures et la réalisation d'un projet. Cette formule intensive permet un véritable recul par rapport aux activités syndicales quotidiennes.

Plusieurs de nos affiliés qui ne pouvaient envoyer des conseillers et conseillères pour une aussi longue période, nous ont demandé de modifier la formule. En septembre 2008, le Collège expérimentait la formule « modulaire » qui étalait les cinq semaines en résidence sur cinq mois. Après évaluation, une sixième semaine a été ajoutée, répondant mieux aux besoins.

Soulignons que la session du groupe 21, qui s'est déroulée au printemps 2010, a accueilli une délégation de syndicalistes africains qui ont partagé ensemble des moments de formation, une occasion de se sensibiliser mutuellement sur nos défis, tant au Nord qu'au Sud.

En 2009 et 2010, le Collège a commencé à préparer la relève de l'équipe d'animation. Des personnes d'expérience se sont ajoutées à France Laurendeau pour accompagner les nouvelles recrues venant du Service de l'éducation pour leur première expérience d'animation au Collège. D'Arcy Martin, éducateur syndical d'expérience et Isabelle Coulombe ont fait le groupe 20. Pierre Dupuis, directeur retraité du SCFP, et Marie-Josée Naud ont fait le groupe 21. À l'avenir, chacune d'elles coanimera un collège par an.

La rencontre-bilan

En avril 2009, une rencontre-bilan des groupes 15-16-17 a été organisée et sur les 45 personnes diplômées, 34 ont participé, soit 75 %. La rencontre a permis d'évaluer l'impact du Collège

sur les pratiques syndicales, de favoriser le ressourcement et de permettre des retrouvailles. Les témoignages sont encourageants : le Collège apporte plus de confiance en soi, plus de patience, plus de capacité d'écoute, plus de recul avant de prendre des décisions et plus d'énergie pour faire le travail syndical.

Les sessions de réflexion des directions syndicales

Deux sessions de réflexion de deux jours et demi se sont tenues depuis le dernier congrès, en août 2008 et en janvier 2010. Ouvertes aux membres du Bureau et à leur garde rapprochée, ces sessions ont mis les participants en contact avec des personnalités du monde politique et académique qui réfléchissent sur les grands enjeux de l'heure. Au programme de 2008 : la politique américaine, l'impact politique des syndicats, l'implication canadienne en Afghanistan, les gaz à effet de serre, le management à visage humain. Au programme de 2010 : les finances publiques et la fiscalité, les changements climatiques, le développement minier responsable, l'avenir du secteur forestier, le développement du leadership syndical. Très appréciées de nos dirigeants et dirigeantes, ces rencontres permettent de prendre un peu de recul face au quotidien et facilitent les échanges et la cohésion à la FTQ.

Le 3 mai 2008, plus de 50 000 personnes sortent dans les rues pour revendiquer un système de santé public, universel, accessible et de qualité.

Perspectives

Pour les années 2011 à 2013, le Collège va continuer d'offrir deux formules : trois sessions régulières de huit semaines intensives offertes au printemps et deux sessions modulaires débutant à l'automne[17].

Après dix ans, le Collège sera soumis à un processus rigoureux d'évaluation pour le rendre plus efficace et plus sensible à nos besoins et à ceux de nos affiliés.

SANTÉ

« À la défense du système public de santé ! » Cette formule, à elle seule, exprime tout le travail abattu pendant les trois dernières années. Lancée dans le cadre de notre 28e Congrès, la pétition FTQ-CSN a recueilli 67 000 signatures et a été remise à l'Assemblée nationale dans le cadre de la Fête internationale des travailleurs et travailleuses. À cette occasion, presque autant de personnes provenant de toutes les régions du Québec ont manifesté à Montréal sur le thème *Ensemble pour la santé*.

Plus tôt au printemps 2008, la FTQ avait vertement critiqué le *Rapport Castonguay* pour son ouverture encore plus grande au financement privé du système de santé, à la privatisation de la prestation des soins et services et à leur commercialisation.

17. collegeftqfonds.ftq.qc.ca

Contre les centres médicaux spécialisés privés

Puis, conjointement avec la CSN, nous avons entrepris une campagne[18] pour faire reculer le gouvernement sur l'adoption d'un règlement voulant qu'à peu près l'ensemble des chirurgies soient accomplies dans des centres médicaux spécialisés strictement privés, à la condition que de telles chirurgies exigent un hébergement de plus de 24 heures. Toujours avec la CSN, nous avons intenté une action en justice pour faire invalider le règlement (voir l'encadré). La FTQ a également déposé un mémoire[19] à ce sujet, dont la conclusion en appelle à la préservation du système public comme le seul et véritable maître d'œuvre, qu'il s'agisse de la gestion des listes d'attente et de la garantie d'accès, de la réglementation relative aux soins et services privés, du respect de l'étanchéité entre financements privé et public, des critères de qualité des soins et des services requis et, plus particulièrement, de l'utilisation optimale des établissements publics, de leurs installations et de leurs équipements. La FTQ a d'ailleurs joint les rangs de la Coalition contre la création du nouveau CHUM en PPP. Tournée des régions, interventions

La FTQ et la CSN remettent une pétition de plus de 67 000 signatures à l'Assemblée nationale, le 1er mai 2008.

18. www.ftq.qc.ca/tract

19. www.ftq.qc.ca/memoire34

Pétition

Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le ministre de la Santé,
Membres de l'Assemblée nationale,

La dégradation de notre système public de santé nous inquiète au plus haut point et le maintien du *statu quo* ne saurait résoudre les problèmes actuels : accès aux services de santé, longueur et lourdeur des listes d'attente, engorgement des urgences et multiplication des maladies infectieuses.

Nous désapprouvons le recours au financement et à l'assurance privée, la mise en place de cliniques privées parallèles et le choix que vous avez fait lors du budget de ne pas réinvestir dans la santé, alors que la population du Québec a plus d'une fois réaffirmé que la santé constituait la priorité numéro un.

Avant la mise sur pied de notre régime public, les régimes privés d'assurance-santé excluaient des millions de personnes en raison de coûts prohibitifs et de discrimination fondée sur les conditions de santé préexistantes ou sur l'âge, et refusaient même de rembourser pour des traitements jugés inappropriés par l'assureur.

Ne retournons pas en arrière : il est possible d'agir au sein même du système public afin d'y résoudre les problèmes.

Nous vous demandons :

1. **de préserver le régime public d'assurance-maladie, de soins et de services;**
2. **d'enchâsser dans la loi québécoise les principes qui garantissent l'accès universel et gratuit aux soins médicaux requis;**
3. **d'agir afin de contrer le financement privé croissant du système de santé;**
4. **d'empêcher l'instauration d'un système privé parallèle;**
5. **de promouvoir une réforme en profondeur de l'organisation de notre système public de santé, en collaboration avec les représentants des groupes concernés, afin que chaque réinvestissement ultérieur dans la santé porte réellement fruit.**

Printemps 2008

Poursuite en justice

Le 3 décembre 2008, la FTQ et la CSN déposaient une requête conjointe contestant, avant même sa mise en vigueur, la légalité d'un règlement qui élargissait le nombre d'actes médicaux pouvant être dispensés dans des centres médicaux spécialisés (CMS) opérés par des médecins non participants au régime public. Autrement dit, des centres privés.

À l'origine, ce règlement prévoyait qu'une cinquantaine de chirurgies devraient être obligatoirement effectuées dans de tels centres si elles justifiaient un hébergement de plus de 24 heures. L'ex-ministre Couillard a voulu par la suite ajouter à cette liste « tout autre traitement spécialisé déterminé par règlement du ministre » dispensé sous anesthésie générale ou locale.

Suite à la contestation FTQ-CSN et avant même l'intervention des tribunaux, le gouvernement a reculé et retiré cette partie du règlement. La FTQ et la CSN ont donc décidé de retirer leur contestation.

Nous avons considéré que ce recul du gouvernement était une victoire importante, mais la bataille contre la privatisation demeure entière.

Parce que le règlement ouvre la voie à un système de santé privé parallèle, parce qu'il va à l'encontre de la Loi canadienne sur la santé et parce que le gouvernement favorise l'exploitation d'établissements privés au détriment du public et de ses ressources, la FTQ a décidé de se joindre à l'action du Secrétariat intersyndical des services publics (CSQ, FIQ, APTS, SFPQ et SPGQ) pour demander à la Cour supérieure de déclarer que le règlement amendé est illégal, qu'il est nul et nul d'effet. C'est à suivre.

Nos revendications

1. Que le gouvernement du Québec :

- **Assure** la consolidation et le développement du système de santé public en garantissant une offre de soins et de services de santé adéquate, gratuite et universelle;
- **S'engage** à couvrir l'ensemble des services de santé et services sociaux nécessaires à la population, sans l'exclusion arbitraire de certains actes médicalement requis, notamment l'échographie, la tomodensitométrie, l'imagerie par résonance magnétique;
- **Alloue** les ressources nécessaires aux établissements pour leur permettre d'accomplir pleinement leur mission de fournir les services assurés de façon adéquate sans recours à la sous-traitance;
- **Réintroduise** les mécanismes de participation des usagers, de la communauté, des médecins et du personnel dans les établissements et les associent à toutes les décisions concernant l'organisation des services;
- **Assure** le financement du système de santé par le biais de l'impôt progressif, sans recours à un ticket modérateur ou à une taxe régressive à la santé;
- **Cesse** de favoriser la création des Centres médicaux spécialisés (CMS) à investisseurs privés, les partenariats public-privé, ainsi que le développement des agences privées de main-d'œuvre.

2. Que la Régie de l'assurance-maladie du Québec :

- **Assume** pleinement son rôle de gardienne de la Loi sur l'assurance-maladie;
- **Sanctionne** toutes les pratiques qui s'attaquent aux valeurs qui sous-tendent notre système de santé public et à la gratuité des services assurés.

Octobre 2010

ministérielles, rencontres de députés, rien n'a été négligé pour nous faire entendre.

La FTQ a donc saisi toutes les occasions pour s'opposer à une pratique médicale à l'intérieur de sociétés par actions présentant des opportunités d'affaires pour investisseurs, à l'invitation tacite faite aux médecins participants de se transformer en médecins non participants, à l'élargissement potentiel du nombre de traitements dispensés en centres médicaux spécialisés privés et à l'ouverture plus grande à l'assurance privée duplicative. Elle s'est élevée contre les mesures du dernier budget prévoyant l'introduction d'une franchise et d'un ticket modérateur. Face au tollé généralisé sur cette dernière question, le gouvernement du Québec a d'ailleurs été forcé de reculer.

Avec le concours de Damien Contandriopoulos, professeur et chercheur à l'Université de Montréal, deux vidéos[20] ont aussi été produites. La première sur les problèmes rencontrés dans notre système de santé et, la deuxième, sur les solutions à promouvoir.

Enfin, avec les Médecins québécois pour le régime public, la FTQ, la CSN, la CSQ et l'UPA viennent de souligner le 40e anniversaire du régime public et d'adopter une déclaration commune[21] accompagnée des revendications ci-contre.

20. www.ftq.qc.ca/videosante

21. www.ftq.qc.ca/declarationcommune

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Sous le signe de la stricte libéralisation des marchés et faisant fi de la dimension sociale, l'intégration économique mondiale est une préoccupation première de la FTQ.

Calquées sur l'ALÉNA, les négociations commerciales du Canada, conduites depuis 2007 avec différents pays en développement, font bien peu de cas des besoins de protection sociale et de l'environnement. Dans le cas des négociations avec la Colombie, la FTQ a participé à diverses mobilisations qui ont ralenti passablement la ratification d'une entente avec ce pays, où la protection des droits humains et syndicaux est un mot vide de sens.

À l'aube de 2011, les négociations entre l'Union Européenne (UE) et le Canada entreront dans une phase critique. Comme nous l'avons vu dans la chronologie de 2010, c'est la souveraineté des États et leur capacité d'agir qui sont mises en cause. Or, c'est justement cette capacité d'intervention collective dans l'économie qui a permis au Québec de résister aux derniers chocs économiques.

Et c'est partout sur la planète que les faillites se sont succédé, que les licenciements collectifs se sont multipliés, grossissant les taux de chômage et fragilisant les protections sociales, résultat incontestable des politiques néolibérales annonciatrices de ce déclin.

Comprendre pour mieux agir

Dans cette perspective, le Service de la solidarité internationale organisait un colloque en 2008 pour mieux comprendre les impacts de la financiarisation sur nos droits fondamentaux et mieux cerner la bataille au niveau international.

C'est lors de ce colloque que la FTQ a lancé la brochure *Comprendre la mondialisation financière : Élargir nos solidarités*, une brochure qui nous rappelle également que des alternatives existent en matière de politiques économiques et qu'un autre monde est possible !

Malgré le contexte de crise, les activités des géantes transnationales se sont accélérées, particulièrement dans les pays émergents comme l'Inde et la Chine. L'écart entre les riches et les pauvres s'est accru et le travail s'est précarisé : les travailleuses et les travailleurs sont de plus en plus pauvres. Le chômage est devenu endémique chez les jeunes et dans plusieurs secteurs d'activité économique. Dans cette économie de casino, les achats, ventes et fusions ont conditionné les relations de travail du local à l'international. Soumis aux pressions du marché financier et aux menaces de délocalisation ou de fermeture, les travailleuses et les travailleurs n'ont eu d'autre choix que d'élargir leurs solidarités. Et ce, sans compter les conditions climatiques et environnementales qui se sont dégradées et qui menacent notre avenir.

Colloque de la FTQ sur le thème des droits fondamentaux du travail, le 25 juin 2008.

OIT, CSI : notre implication

Un meilleur arbitrage au plan des politiques nationales et mondiales est devenu nécessaire afin d'assurer une plus grande justice sociale. C'est dans ce contexte que la Confédération syndicale internationale (CSI) a institué, le 7 octobre de chaque année, la Journée mondiale du travail décent, à laquelle participent la FTQ et les autres centrales syndicales depuis deux ans.

Comme à chaque année, la FTQ a participé à la Conférence internationale du travail (CIT) qui réunit des délégations tripartites des États membres de l'Organisation internationale du travail (OIT). La FTQ a été partie prenante des discussions des commissions qui élaborent des normes internationales via un processus de négociations collectives internationales.

En 2008, les débats de la CIT ont entre autre permis de finaliser la *Déclaration sur la justice sociale et la mondialisation*. Faisant autorité, cette déclaration avait été entreprise en 2007. En 2009, les discussions ont porté sur l'emploi. Confrontée à la perspective d'une hausse prolongée du chômage mondial, de la pauvreté et des inégalités, l'OIT a adopté à l'unanimité (gouvernements, employeurs et travailleurs) un *Pacte mondial pour l'emploi*. En 2010, les discussions sur l'emploi se sont poursuivies et une première discussion a été amorcée sur le travail domestique.

En juin 2010, la FTQ participait au 2e Congrès mondial de la CSI qui a appelé la communauté internationale à plusieurs mesures :

- soutenir une relance budgétaire constante plutôt qu'une contraction économique prématurée;
- accroître la réglementation du secteur financier et imposer une taxe sur les transactions financières plutôt qu'un retour au libéralisme économique du laisser-faire;
- promouvoir la création d'emplois décents et atteindre les objectifs de développement et d'anti-pauvreté du millénaire, plutôt qu'un marché du travail déréglementé favorisant la vulnérabilité et l'exploitation.

Les réseaux québécois

La FTQ a aussi soutenu les activités d'éducation et de coopération du Centre international de solidarité ouvrière (CISO), de la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQAM) et du Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC). La CQAM a développé plusieurs outils pour faire intégrer la dimension sociale aux politiques de développement durable au Québec. Elle a notamment réussi à se faire reconnaître comme partie prenante de l'entreprise Bombardier au Québec.

L'implication des syndicats affiliés

De 2007 à 2010, la FTQ a intensifié ses actions de solidarité internationale avec ses affiliés (SCFP, Métallos, SEPB, AFPC, UES, SQEES, TCA, STTP, SCEP)

Le 28 janvier 2010, la FTQ et ses syndicats affiliés, ainsi que le Fonds de solidarité FTQ ont remis un premier chèque de 200 000 $ à Oxfam-Québec dans le cadre de la campagne de solidarité envers le peuple haïtien à la suite du tremblement de terre de janvier 2010.

et ses conseils régionaux. Tour à tour, ils ont participé à des actions de solidarité internationale conjointe. Grâce à l'apport des fonds dédiés – qui demeurent essentiels à l'indépendance de nos actions – (fonds humanitaires, fonds de justice sociale, etc.) et d'une contrepartie de l'ACDI, des actions d'urgence et des activités de soutien à la formation syndicale décentralisée ont pu être poursuivies auprès d'une vingtaine d'organisations syndicales au Sud. Enfin, le Service de la solidarité internationale a accompagné plusieurs délégations internationales dans l'espace francophone des Caraïbes, de l'Europe et de l'Afrique dans le cadre d'échanges syndicaux; le Service a accueilli chaque année une douzaine de syndicalistes de pays africains (stagiaires au Centre international de formation de Turin).

LE QUÉBEC QUE NOUS VOULONS

Alors que le déclenchement de la crise financière en 2008 aurait dû être l'occasion de remettre en question les stratégies gouvernementale et patronale héritées de 30 ans de néo-libéralisme, on a plutôt assisté à un retour en force de la même idéologie, comme si rien ne s'était passé.

Incapables de tirer les leçons

Diminution du rôle de l'État, privatisations, attaques à la syndicalisation, obsession de l'équilibre budgétaire, voilà ce que les autorités politiques économiques clamaient avant la crise, voilà ce qu'elles se sont mises à répéter une fois apparus les premiers signes d'une relance fort fragile.

Le budget 2010-2011 du gouvernement Charest en fait foi

Par son virage marqué à droite et son contenu mettant nettement la table pour la prolifération du privé dans les services publics, le gouvernement Charest a choisi de faire payer à la classe moyenne la crise engendrée par les acteurs financiers et spéculateurs de tout acabit.

Ce budget a vu nos craintes se concrétiser et pis encore, en sabrant dans certains organismes de représentation paritaire (qu'on pense à la Commission d'équité salariale ou au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre), il a consacré la volonté du gouvernement de modifier ce qu'on appelait jusque-là le « modèle québécois », fondé autant sur les valeurs de justice et de solidarité sociales que sur l'exercice des droits démocratiques et sociaux. Les compressions inégalées dans les dépenses publiques asphyxieront à un tel point les services publics, qu'on ne s'étonnera pas de voir de plus en plus de personnes recourir aux services privés. Cette réduction des dépenses s'est accompagnée de surcroît d'un accroissement des revenus à même, essentiellement, les poches des contribuables, à travers un recours accru à la taxation, aux tarifs et aux contributions des usagers, remettant en cause la configuration progressive de notre système d'imposition.

Le plan d'action

Le Conseil général du 19 mai 2010 a décidé que :

La FTQ et ses affiliés prépareraient et diffuseraient largement un dépliant sous la forme d'un appel aux élus de tous les paliers de gouvernement, aux responsables d'organismes publics et aux intervenants de la société civile pour exiger le retrait des mesures régressives et de droite du budget Bachand; que cette démarche coordonnée au niveau régional ferait l'objet de rencontres avec les députés, de comptes rendus réguliers et de sorties publiques tant régionales que nationales;

La FTQ et ses affiliés feraient des démarches afin de constituer une coalition la plus large possible avec les autres centrales, coalitions, groupes progressistes et partis d'opposition, dans le cadre d'activités régionales et nationales en vue de faire reculer le gouvernement Charest;

La FTQ et ses affiliés susciteraient la tenue de sorties communes, dès l'automne 2010, de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) et de Économie autrement, avec les centrales syndicales, afin d'apporter une réponse unitaire aux économistes de droite sur la dette, sur les services publics et sur les mesures régressives du budget Bachand;

La FTQ et ses affiliés s'associeraient activement aux activités locales, régionales et nationales de la Marche mondiale des femmes;

La FTQ et ses affiliés prendraient le leadership d'un appel à la tenue, au printemps 2011, d'États généraux sur la santé avec une déclaration commune contre la privatisation et sur le système de santé que nous voulons.

Prendre le taureau par les cornes

Nous l'avons dit à plusieurs reprises : nous ne pouvons pas demeurer passifs, bien que la bataille promette d'être difficile dans le contexte de mondialisation dans lequel nous sommes plongés. Le Conseil général du 19 mai 2010 a décidé de prendre le taureau par les cornes et de lancer un plan d'action.

Le plan d'action en application

Publication du dépliant *Le Québec que nous voulons*

La distribution du dépliant à l'ensemble des élus de tous les paliers de gouvernement, aux responsables d'organismes publics et aux principaux intervenants de la société civile est en cours. Il appelle le gouvernement à reculer sur la compression draconienne

des dépenses publiques, sur un retour trop rapide à l'équilibre budgétaire, sur l'abolition d'organismes paritaires et représentatifs du contrat social, sur l'instauration d'une contribution-santé et sur le recours unilatéral et tous azimuts à la tarification. Il dresse un plaidoyer en faveur d'un Québec énergique, qui brille par la deuxième et la troisième transformation, par la vitalité de son secteur manufacturier, par le respect de l'environnement et des normes

Déclaration

Le gouvernement libéral de Jean Charest est un gouvernement légitimement élu, fruit de l'expression populaire lors d'un scrutin démocratiquement mené. Nous le reconnaissons.

Cependant, le parti au pouvoir n'est que le locataire de ce pouvoir, et non le propriétaire. Son droit d'usage ne comprend pas le droit à la détérioration ou au démantèlement. Notre maison, c'est le Québec. Bien solide, elle fait figure de modèle. Nous ne laisserons personne la démolir.

Le dernier budget Bachand répond davantage à une entreprise de démolition qu'à celle d'une consolidation et d'une amélioration des assises du Québec. Loin de répondre aux valeurs et au choix de société de la vaste majorité de la population du Québec, il répond davantage à la volonté d'une minorité qui a pour seul langage la diminution du rôle de l'État, la privatisation et la marchandisation des services publics et la rupture du dialogue social.

On ne saurait voir l'État québécois délaisser son rôle de redistributeur des richesses collectives et de protecteur des biens publics pour se transformer en État minimaliste, producteur d'injustices et d'inégalités.

Nous considérons de la toute première importance que le gouvernement du Québec contribue, à même ses dépenses, à promouvoir la reprise économique et à stimuler la croissance, et qu'il repousse son échéancier de retour à l'équilibre budgétaire.

Il en va du développement durable de nos richesses naturelles (forêt, mines, électricité…) et de leur transformation. Il en va du maintien et de la création d'emplois à l'échelle du Québec.

Nous considérons de la toute première importance le maintien au Québec :

- **d'investissements publics afin de stimuler l'activité économique;**
- **de services publics accessibles et universels;**
- **d'un système fiscal fondé sur la progressivité et la capacité de payer des contribuables;**
- **d'espaces d'expression démocratique pour l'ensemble des acteurs sociaux.**

Nous appelons l'ensemble des élus de tous les paliers de gouvernement, des responsables d'organismes publics et autres intervenants de la société civile à propager ce message et à prendre tous les moyens pour en faire une réalité.

sociales, par le développement durable de ses richesses naturelles, par la modernisation de ses équipements et technologies et par le déploiement du savoir-faire québécois. Le dépliant se termine par la déclaration ci-dessus.

Une « première »

En juin, l'IRÉC, l'IRIS, Économie autrement ainsi que les trois centrales FTQ, CSN et CSQ tenaient une conférence de presse avec l'économiste Louis Gill, en réponse aux défenseurs d'un remboursement immédiat et important de la dette publique. Depuis, les instituts de recherche et autres groupes visant à contrecarrer le discours néolibéral ont regroupé leurs forces afin d'organiser différents débats à travers le Québec.

La Marche mondiale des femmes

Plus de 10 000 personnes, dont un important contingent de la FTQ, s'étaient rendues à Rimouski pour marquer le pas. Opération réussie.

Le 40e anniversaire de la RAMQ

Le 30 octobre 2010, plus de 300 personnes participaient à un colloque pour célébrer les 40 ans de notre système de santé public. Organisé à l'initiative du MQRP (Médecins québécois pour le régime public), en collaboration avec la FTQ, la CSN, la CSQ et l'UPA, l'événement s'est terminé

par une Déclaration commune, et par l'adresse d'une série de revendications au gouvernement du Québec. À ce jour, la tenue d'États généraux de la santé reste à l'ordre du jour.

Alliance sociale

Le 5 novembre 2010, la FTQ, la CSN, la CSQ, la CSD, le SFPQ, le SPGQ, la FECQ et la FEUQ lançaient un appel à la constitution de l'« Alliance sociale », afin de démontrer qu'en matière de finances publiques et de développement économique, un autre Québec est possible. L'Alliance mettra au jeu des alternatives faisant la démonstration qu'il est nécessaire d'avoir un État fort si l'on veut une économie dynamique et une meilleure distribution de la richesse. D'ici le printemps 2011, des actions convergentes seront organisées par ce nouveau regroupement à travers tout le Québec.

ANNEXE 1
Le Bureau de la FTQ

De gauche à droite, première rangée : Louis Bolduc, TUAC; Lucie Levasseur, SCFP; Michel Arsenault, président FTQ; René Roy, secrétaire général FTQ; Michel Ouimet, SCEP; Daniel Roy, Métallos. Deuxième rangée : Jérôme Turcq, AFPC; Yves Ouellet, FTQ-construction; Daniel Boyer, SQEES-298; Louise Mercier, UES-800; Christian Martel, STTP; Jean-Pierre Fortin, TCA; Danielle Casara, SEPB-Québec; Alain Degrandpré, Teamsters; Serge Cadieux, SEPB-Québec. Troisième rangée : Gilles Brosseau, AIMTA et Michel Ducharme, Conseil régional FTQ Montréal métropolitain.

Un poste à la vice-présidence SCFP est en attente de nomination.

Des changements au Bureau

Le Bureau de direction de la FTQ a connu quelques changements au cours des trois dernières années.

Michel Arsenault, le nouveau président, a été remplacé à titre de vice-président des Métallos par Daniel Roy.

Plusieurs ont pris leur retraite : Luc Desnoyers des TCA, qui a passé le flambeau à Jean-Pierre Fortin; Michel Poirier du SCFP qui a cédé sa place à Michel Fontaine, lequel a décidé à son tour de joindre les rangs des retraités; Jean Lavallée de la FTQ-Construction, remplacé par Yves Ouellet et enfin, Pierre Bernier du STTP, qui a été relayé dans un premier temps par Louis Langlois, décédé en 2010, puis par Christian Martel.

Claude Maltais, du Conseil régional de Québec—Chaudière-Appalaches, a rejoint les rangs de l'équipe des conseillers et conseillères de la FTQ et a été remplacé par Michel Ducharme du Conseil régional du Montréal métropolitain.

Notons enfin le départ de Lina Aristéo, du Conseil du Québec unis Unite-Here, devenu l'Union des travailleurs et travailleuses industriels et de service (UTIS). Les délégués d'UTIS ont voté à l'unanimité pour une entente de service en vue d'une intégration et d'une fusion avec l'UES.

ANNEXE 2
Le personnel

LES SERVICES

Émilie Favre réceptionniste, entourée de Daniel Martel et de Serge Roy du Service de l'imprimerie.

Johanne Deschamps, conseillère politique, et Gilles Audette, conseiller politique.

Première rangée : David Maden, Service de l'intégration des personnes immigrantes, France Laurendeau, Collège FTQ-Fonds. Deuxième rangée : Rima Chaaban et Lola Le Brasseur, Service de la francisation; Line Bolduc, Collège FTQ-Fonds et Service de la francisation.

L'équipe du projet Travaillons Ensemble : Marc Thomas, Édith Forbes et Serge Leblanc.

Denise Gagnon, Service de la solidarité internationale.

Josée Daoust, Francine Vigeant et Danielle Ouellet, secrétaires de direction.

Chantal Bertrand, Service de la comptabilité et secrétaire au Service de la solidarité internationale; Jacinthe Jomphe, Service de la comptabilité; Steve Joyal, préposé à l'informatique.

Service de la condition féminine : Sylvie Lépine, Marthe Messier et Carole Gingras.

Diane Bélanger, Daniel Demers et Jean Dussault du Service de la santé et de la sécurité du travail. Absent de la photo : Robert Demers.

Première rangée : Annie Gagnon et Atïm León, Service de la recherche et également dossier des Jeunes; Lise Côté, Service de la recherche. Deuxième rangée : Monique Audet et Dominique Savoie, Service de la recherche; Isabelle Reny, documentaliste.

Le Service des communications : Louis Cauchy, Isabelle Gareau, Jean Laverdière et Aline Vallières.

Marc Bellemare, conseiller syndical au dossier de l'assurance-emploi.

Robert Émond, conseiller au recrutement.

Le Service de l'éducation : première rangée : Esther Désilets, Isabelle Coulombe, Catherine Veillette, également secrétaire au Service de l'intégration des personnes immigrantes. Deuxième rangée : Louise Miller, Manon Fournier, Jean Binet, Marie-Josée Naud et Serge Beaulieu du Service de l'éducation.

LES CONSEILLERS RÉGIONAUX

Gilles Paquette, Montréal métropolitain

Bertrand Méthot, Côte-Nord

Claude Maltais, Québec et Chaudière-Appalaches

Gilles Chapadeau, Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec

Alain Harrisson, Bas-Saint-Laurent-Laurent – Gaspésie-Les Îles

Michel Dupont, Mauricie et Centre-du-Québec

Dino Lemay, Outaouais

Ricky Lewis, Estrie

Réjean Bellemare, Laurentides-Lanaudière

Jean-Marc Crevier, Saguenay – Lac-Saint-Jean – Chibougamau-Chapais

Serge Girard, Montérégie

ANNEXE 3
Rapports de représentation

ORGANISMES ADMINISTRATIFS

Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)

www.cpmt.gouv.qc.ca/organisation/index.asp

La FTQ est toujours aussi présente et active à la CPMT et dans ses différentes instances. Comme secrétaire général de la FTQ, je suis membre du comité exécutif ainsi que de la Commission elle-même où siège aussi un vice-président de la FTQ. Ont alterné durant les trois dernières années Serge Cadieux, directeur du SEPB-Québec, Jean-Pierre Fortin, directeur québécois des TCA et Daniel Roy, directeur du Syndicat des Métallos.

La FTQ et ses affiliés sont très impliqués dans les 17 conseils régionaux des partenaires du marché du travail, à raison de deux ou trois personnes par région. Plus de 70 personnes désignées par les syndicats affiliés sont engagées et actives dans les 30 comités sectoriels de main-d'œuvre ainsi que dans les deux comités d'intégration en emploi (pour les personnes immigrantes et les personnes handicapées) et trois des comités consultatifs. Les comités où la FTQ est présente sont ceux qui concernent les femmes, les jeunes et enfin, les travailleurs et les travailleuses de plus de 45 ans.

La crise économique a bien sûr été au cœur des travaux de la Commission durant les dernières années et les mesures qui ont été mises en place pour y faire face, notamment le Pacte pour l'emploi Plus et le programme SERRÉ.

Au cours des trois dernières années, la Commission s'est penchée sur la planification stratégique de la Commission, sur la formation de la main-d'œuvre et les services d'emploi.

René Roy

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

www.csst.qc.ca/a_propos/coup_oeil_csst.htm

Je siège au conseil d'administration de la CSST depuis 2001. Daniel Roy du Syndicat des Métallos y est également et deux autres sièges seront bientôt comblés par un représentant du SCFP et par Yves Ouellet de la FTQ-Construction.

Je veux souligner le travail et l'apport du confrère Jean Dussault, directeur du Service de la santé et de la sécurité du travail, dans les dossiers que nous défendons devant le conseil d'administration de la CSST. Il a siégé, entre autres, au Comité Camiré mis sur pied en 2009 et dont le mandat était de revoir l'ensemble du régime de santé et de sécurité québécois. Après 16 mois de travail, les discussions ont pris fin, le 29 octobre dernier sans qu'il y ait consensus au sujet des modifications à apporter au régime. Par ailleurs, il représente aussi la FTQ au Conseil scientifique de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) et plusieurs comités de travail.

Après 30 ans sans aucune révision et à la suite de nombreuses pressions de la FTQ, les amendes pour les infractions aux règlements ou à la loi ont été actualisées. Le montant de ces amendes passera du simple au double le 1er juillet 2010, puis au triple en janvier 2011. Un mécanisme a également été mis sur pied afin d'assurer une révision annuelle du montant des amendes.

Dans le projet de loi 35, on a aussi vu une hausse des indemnités de décès versées aux conjoints. Ces bonifications viennent mettre un terme à plusieurs iniquités, notamment entre les ayants-droit d'une personne décédée dans un accident de la route versus ceux d'une victime décédée dans le

cadre d'un accident du travail. Il est également prévu de verser une indemnité forfaitaire aux enfants de la travailleuse ou du travailleur monoparental.

Bien qu'on puisse adresser certaines critiques à la CSST, il nous faut être présents pour veiller au grain, pour maintenir et améliorer les droits des accidentés. Contrairement à la majorité des autres provinces canadiennes, c'est comme ça qu'on a réussi à maintenir les couvertures pour les accidentés du travail. Il nous reste à améliorer tout le volet de la couverture et de la prévention dans nos milieux de travail, et cela devrait être notre priorité pour les prochaines années.

Michel Arsenault

Commission des normes du travail (CNT)

www.cnt.gouv.qc.ca/a-propos-de-nous/mission-et-clientele/index.html

À titre de directeur québécois des TUAC et vice-président de la FTQ, je représente les salariés syndiqués au sein du conseil d'administration de la CNT.

Selon les dernières données fournies par Statistique Canada, le Québec comptait, en 2009, environ 3 321 000 salariés. La Commission évalue que près de 3 016 418 (91 %) de ces salariés étaient assujettis à la Loi sur les normes du travail et que 1 703 091 (56 %) de ces salariés assujettis n'avaient que cette loi pour encadrer leurs conditions de travail.

Selon les données de Revenu Québec, on comptait 253 335 employeurs en 2009. La CNT évalue que 249 673 (99 %) d'entre eux étaient assujettis à la Loi des normes du travail et que 201 977 (81 %) d'entre eux n'avaient que cette loi pour encadrer les conditions de travail de leur entreprise.

Il est important de noter que les entreprises ou organismes de compétence fédérale ne sont pas assujettis à la Loi.

Depuis le 27 avril 2009, les salariés peuvent déposer une plainte en ligne sur le site Internet de la Commission. Au 31 mars 2010, 9 837 demandes de services avaient été déposées.

Parmi les grands dossiers traités, il faut mentionner l'application de la Loi aux responsables d'un service de garde en milieu familial, l'information préventive sur le harcèlement psychologique, les congédiements sans cause juste et suffisante, les activités de surveillance dans les secteurs d'activité à risque d'infraction plus élevé et les activités de médiation.

Mentionnons enfin qu'en septembre dernier, l'adoption du projet de loi 111 a fait en sorte que la CNT pourra dorénavant faire exécuter dans les autres provinces une ordonnance pour des sommes dues à des salariés lorsque leur employeur n'a plus d'entités au Québec.

Louis Bolduc

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

www2.cdpdj.qc.ca/lacommission/pages/default.aspx

À la CDPDJ, on ne chôme pas ! Voici les principales activités qui ont mobilisé ses énergies depuis les trois dernières années.

En novembre 2008, la CDPDJ a organisé un Colloque sur le droit au travail sans discrimination, qui a réuni plus de 400 participants.

Au lendemain de la consultation publique sur les pratiques d'accommodement quant aux différences culturelles, la CDPDJ a rendu public le fruit de 30 ans de réflexion et de recherche sur la place de la religion dans l'espace public. Elle a aussi créé un service-conseil en matière de gestion des demandes d'accommodement raisonnable destiné aux décideurs, aux employeurs, aux responsables des ressources humaines et aux représentants syndicaux.

La CDPDJ a rendu public son deuxième rapport triennal concernant l'implantation des programmes d'accès à l'égalité dans des organismes publics.

Dans la continuité des travaux qu'elle mène depuis quelques années sur la problématique du profilage racial, elle a lancé en septembre 2009 une consultation sur l'ampleur de ce phénomène et de ses conséquences chez les jeunes de 14-25 ans afin de trouver

des solutions durables. Un rapport est prévu pour février 2011.

En publiant son avis sur *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal*, la CDPDJ s'est également imposée dans le débat sur les sans-abri et sur leur façon d'occuper l'espace public.

En outre, la CDPDJ s'est inscrite dans le débat sur la pauvreté et les inégalités sociales qui touchent notamment les travailleurs migrants, les aides familiales résidantes, les autochtones et les personnes âgées.

Les orientations stratégiques pour les trois prochaines années sont de confirmer le rôle de leader de la Commission dans la promotion, l'avancement et la défense des droits, d'assurer la progression des droits garantis par la Charte et d'assurer l'intérêt supérieur des enfants par le respect et la valorisation de leurs droits.

Diane F.-Raymond

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

www.ophq.gouv.qc.ca/office

La mission de l'OPHQ en est une de changement social visant l'égalité et l'intégration pleine et entière des personnes handicapées au sein de la société.

L'intervention de l'OPHQ se distingue par sa perspective d'ensemble sur tous les secteurs de la vie sociale et sur l'ensemble de la population des personnes handicapées (tous les types de déficience et d'incapacité). Ses moyens spécifiques d'intervention sont axés sur la vigie et le soutien-conseil auprès du gouvernement, sur la concertation et la coordination intersectorielles et sur son rôle d'évaluation de l'évolution de l'intégration sociale des personnes handicapées. Il peut également intervenir auprès des personnes handicapées et de leur famille pour les informer et les soutenir dans leurs démarches ainsi que pour les représenter auprès des diverses instances afin de défendre leurs droits.

Cette mission, l'OPHQ la partage avec les organismes voués à la promotion des intérêts des personnes handicapées, l'ensemble des dispensateurs de services destinés aux personnes handicapées (ministères, organismes publics, réseaux de services), les acteurs majeurs influençant l'intégration sociale de cette population (municipalités, entreprises) et le milieu de la recherche.

Du 1er au 7 juin 2010 s'est tenue la quatorzième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées. Rappelons que l'objectif de cet événement annuel est de sensibiliser l'ensemble de la population à l'importance du respect des différences dans la société. De cette façon, nous pouvons faire connaître la réalité vécue par les personnes handicapées de manière à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le conseil d'administration tient quatre réunions régulières par année. Un représentant de la FTQ y siège depuis 2007. Ce poste est occupé en alternance avec la CSN pour la représentation syndicale.

André Tremblay

Office québécois de la langue française (OQLF)

www.oqlf.gouv.qc.ca/office/mission.html

L'Office définit et conduit la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation de l'Administration et des entreprises. Depuis 2002, il est également chargé d'assurer le respect de la loi, reprenant ainsi le mandat de surveillance de la Commission de protection de la langue française. Enfin, il surveille l'évolution de la situation linguistique au Québec et en fait rapport au ministre au moins tous les cinq ans.

Depuis 1977, année de l'adoption de la Charte de la langue française, la FTQ représente le monde du travail au sein du conseil d'administration de l'Office. En 2002, j'ai succédé à Fernand Daoust qui assumait cette fonction depuis la création de l'organisme.

Conscient du nouveau visage du Québec qui accueille de plus en plus de personnes immigrantes, l'OQLF a compris que la francisation des milieux de travail ne se limite pas seulement à la francisation des installations des entreprises, mais qu'elle doit

faire en sorte que les nouveaux arrivants puissent parler la langue de la majorité. C'est pourquoi l'OQLF consacre beaucoup d'efforts à travailler en étroite collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) pour favoriser l'apprentissage du français en milieu de travail.

Le projet de francisation des entreprises est tout aussi présent au cœur des préoccupations de la FTQ que lors de l'adoption de la Charte en 1977. Ainsi, la FTQ s'est toujours efforcée, au sein de l'OQLF, de mettre en évidence les défis majeurs qui ne cessent de se dresser sur le parcours de la francisation des entreprises. Ce grand projet de société exigera toujours vigilance et détermination de la part de ceux et celles qui décident d'en être les promoteurs et les défenseurs.

René Roy

Institut du chrysotile

www.chrysotile.com/fr/about.aspx

Le conseil d'administration de l'Institut est composé des représentants de l'industrie, des syndicats et des deux niveaux de gouvernement et ces derniers y siègent à titre d'observateurs et de conseillers. Les objectifs : promouvoir une approche responsable et sécuritaire dans l'usage de cette fibre naturelle, ici et ailleurs dans le monde.

Au nombre des priorités d'action : la sécurité par un usage responsable du chrysotile (et autres fibres et produits) ainsi que l'information technique et scientifique la plus juste qui soit.

Un regroupement, mis en place à l'initiative de l'Institut, réunissant les syndicats présents dans le secteur, les organisations patronales, le Mouvement pro-chrysotile, les villes de Thetford-Mines et d'Asbestos ainsi que l'Institut, vise à promouvoir l'usage sécuritaire et contrôlé du chrysotile. Démontrant qu'on a appris à manipuler le chrysotile de façon sécuritaire, ce groupe milite pour la sauvegarde des économies régionales de Thetford-Mines et d'Asbestos, où 700 emplois dépendent directement de l'exploitation de la fibre chrysotile et 2 000 indirectement.

Des représentants de l'Institut ont aussi été délégués à des conférences internationales sur l'usage du chrysotile : en avril 2008, l'« International Scientific Practical Conference – Trade Unions for Chrysotile » s'est tenue en Ukraine; en mars 2009 en Russie, sous l'égide de l'International Alliance of Trade Union Organizations 'Chrysotile'; et en 2010, l'Alliance internationale sur le chrysotile se réunissait au Mexique. Une résolution à l'intention de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation internationale du travail (OIT), en faveur du chrysotile fut adoptée à l'unanimité.

Visant à garantir des milieux de travail sains et sans danger et à protéger la santé et l'intégrité physique de leurs membres, les syndicats de l'amiante sont convaincus que le chrysotile est aujourd'hui utilisé dans le cadre de pratiques responsables et sécuritaires et n'a rien à voir avec le tueur « incontrôlé » que décrivent les lobbies désirant bannir l'amiante.

Daniel Roy

Investissement Québec

www.investquebec.com/fr/index.aspx?section=8

Depuis 2001, je suis membre du conseil d'administration d'Investissement Québec. Je siège également au Comité de gouvernance et d'éthique qui fait rapport au conseil.

Investissement Québec a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement et de contribuer au développement économique et à la création d'emplois. Investissement Québec n'offre pas de capital de risque, mais du financement complémentaire aux petites et aux moyennes entreprises par l'intermédiaire de garanties de prêts (80 % des activités) et de prêts en partenariat avec le privé. Il offre aussi de l'expertise financière et des conseils en matière de prospection étrangère et de mesures fiscales.

Les petites et les moyennes entreprises, les coopératives et les organismes sans but lucratif sont visés par la mission d'Investissement Québec qui

finance des projets dans tous les secteurs d'activité incluant l'économie sociale, mais à l'exception du commerce au détail, de la production agricole et de l'immobilier.

Investissement Québec a des bureaux régionaux où se prennent 75 % des décisions de financement. Il fait aussi de la prospection pour obtenir des investissements d'entreprises étrangères. Pour ce faire, il a des bureaux aux États-Unis et en Europe. Un programme d'immigrants investisseurs existe depuis quelques années.

Depuis l'adoption de la Loi sur la gouvernance, les postes de président-directeur général et de président du conseil d'administration ont été séparés. Le gouvernement a tout récemment nommé Robert Cloutier au poste de président du conseil d'administration. Le président-directeur général, Jacques Daoust, occupe ce poste depuis le départ de Jean Houle, devenu sous-ministre des Finances au gouvernement du Québec.

René Roy

Université du Québec à Montréal (UQÀM)

www.uqam.ca/apropos

La FTQ est membre du conseil d'administration de l'UQÀM depuis sa fondation en 1969. À titre de secrétaire général de la FTQ, je participe à ces rencontres qui se tiennent environ une dizaine de fois par année.

Le conseil d'administration est l'instance suprême de l'UQÀM. Sont soumises à l'approbation du conseil d'administration certaines décisions émanant de la Commission des études, du Comité exécutif ou encore des comités suivants : Comité de vérification, Comité de discipline, Comité sur la rémunération des cadres supérieurs, Comité de la vie étudiante et Comité d'intervention.

De par la nature de sa vocation, l'UQÀM est une université qui est près des travailleurs et des travailleuses. Depuis 1973, un protocole d'entente entre l'UQÀM et les centrales syndicales facilite la réalisation de projets de recherche et de formation qui répondent aux besoins du monde syndical.

La FTQ siège d'ailleurs, par l'intermédiaire de Esther Désilets, directrice du Service de l'éducation de la FTQ, au Comité des services aux collectivités (CSAC). Par ces services, l'UQÀM vise une plus grande démocratisation de l'accès et de l'utilisation de ses ressources tant en recherche qu'en formation. Les groupes cibles visés par ces services sont les groupes communautaires, les groupes de femmes et le milieu syndical. Le CSAC a pour mandat d'évaluer la pertinence sociale des projets de recherche et de formation présentés par ces groupes. Le CSAC doit de plus recommander à la Commission des études les orientations et les priorités annuelles en matière de services aux collectivités.

René Roy

Régie des rentes du Québec (RRQ)

www.rrq.gouv.qc.ca/fr/regie/Pages/regie.aspx

J'ai été nommée au conseil d'administration de la RRQ en janvier 2010 pour un mandat de quatre ans. Je siège également à trois comités : ressources humaines, services aux citoyens et technologies de l'information. Ces comités font rapport au conseil.

La mission principale de la RRQ est de contribuer à la sécurité financière des Québécoises et des Québécois. Plus précisément, son rôle consiste à :

- leur verser une rente de retraite et les indemniser en cas d'invalidité et lors de décès;
- leur fournir une aide financière lorsqu'ils assument la charge d'un enfant;
- promouvoir leur autonomie financière à la retraite;
- encadrer les régimes complémentaires de retraite et surveiller leur gestion;
- concourir à l'évolution du système de retraite.

Au titre des réalisations des dernières années de la RRQ notons :

- la mise sur pied des études concernant le comportement des citoyens quant à leur participation à l'autonomie financière à la retraite;
- l'adoption du projet de loi 30 et du projet de loi 1 modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite;

- des propositions de changement au régime de rentes afin d'assurer sa pérennité dans un contexte de changement démographique.

Marie-Josée Naud

ORGANISMES CONSULTATIFS

Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM)

www.cctm.gouv.qc.ca

Ces deux dernières années ont particulièrement été actives pour les membres du CCTM en raison des nombreuses sollicitations du ministre du Travail pour obtenir notre avis sur d'importantes questions touchant les relations de travail au Québec.

En 2008, David Whissell, alors ministre du Travail, demandait au CCTM de se pencher sur le régime d'arbitrage. On trouvera un rapport sur ce mandat dans la partie portant sur les activités du Comité sur l'arbitrage de griefs (page 35).

En avril 2009, il demandait au CCTM d'examiner le mécanisme mis en place par le Code du travail pour permettre à un salarié de se plaindre d'un présumé manquement de l'association accréditée.

En février 2010, le ministre faisait parvenir une nouvelle demande d'avis au CCTM sur une proposition d'encadrement du secteur des agences de placement temporaire. Un comité a été mis sur pied et ses travaux ont débuté le 13 octobre 2010. Plusieurs rencontres sont prévues avant que le comité soit en mesure de faire rapport au CCTM. En juin, le ministre du Travail chargeait le CCTM de se pencher sur les dispositions de la Loi sur les normes du travail relativement au harcèlement psychologique, notamment en ce qui concerne les mécanismes de traitement des plaintes. Un comité de travail a été mis sur pied.

Je ne peux passer sous silence le fait qu'en conformité avec le budget Bachand 2010-2011, les membres du Conseil recevaient un courriel les avisant de l'abolition du CCTM et de l'intégration de ses activités au ministère du Travail. Le 12 mai 2010, la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du Trésor déposait le projet de loi 104 abolissant six conseils gouvernementaux, dont le CCTM. Le Conseil a unanimement manifesté son désaccord et a fait les représentations nécessaires auprès des ministres concernés pour préserver l'intégralité du mandat actuel du CCTM.

J'aimerais terminer en soulignant que la création de ce premier forum des partenaires du monde du travail québécois qu'est le CCTM remonte à 1968.

Serge Cadieux

Conseil du statut de la femme (CSF)

www.csf.gouv.qc.ca/modules/AMS/article.php?storyid=12

Nommée en juin 2005 pour un mandat de quatre ans, je siège comme membre du CSF, organisme gouvernemental de consultation et d'étude qui veille à la promotion et à la défense des droits et des intérêts des Québécoises.

Outre les rencontres régulières du Conseil, je participe au Comité d'orientation sur la *Gazette des femmes* qui paraît cinq fois par année.

Je soumets également les préoccupations de nos membres dans le cadre des orientations proposées par le CSF, je rapporte l'information sur des dossiers d'actualité en condition féminine et j'alimente la FTQ sur les politiques gouvernementales, les programmes sociaux et les projets de loi touchant les femmes.

L'équité salariale a été un dossier particulièrement important. J'ai été directement impliquée dans la rédaction de deux mémoires où j'ai fait valoir l'importance du maintien de la Commission (voir la partie sur la condition féminine, page 23) et de la nécessité de comités paritaires obligatoires dans toutes les entreprises assujetties à la loi afin d'assurer la participation des personnes salariées dans l'exercice du maintien de l'équité salariale.

D'autres dossiers ont demandé ma participation : la question de la représentation des femmes

sur les conseils d'administration des entreprises, la procréation médicalement assistée, le système de santé publique, la polygamie ainsi que le processus de nomination des juges pour la Commission Bastarache, sans oublier la Journée internationale des femmes.

Les mois qui viennent s'annoncent très chargés : avis sur le 2e plan d'action de la politique d'égalité du gouvernement du Québec, mémoire sur le projet de loi 110 accordant une plus grande protection aux travailleuses domestiques en matière de santé-sécurité, avis sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans un contexte de diversité religieuse, avis sur la sexualisation de l'espace public et document de réflexion sur l'avortement au Québec.

Carole Gingras

Comité consultatif des partenaires de la Commission de l'équité salariale (CÉS)

www.ces.gouv.qc.ca/commission

Ce comité paritaire de dix personnes, a été créé suite aux pressions de la FTQ et suite aux modifications à la Loi sur l'équité salariale adoptées en 2009.

Au cours de sa première année d'existence, le CÉS s'est réuni à cinq reprises et a débattu de plusieurs sujets d'importance : le plan stratégique 2009-2014 de la CÉS, la nouvelle version du Progiciel pour la réalisation de l'équité salariale, les guides abrégé et détaillé pour réaliser l'équité salariale.

À la demande du ministre du Travail, il s'est penché sur le contenu de la déclaration annuelle des employeurs en matière d'équité salariale. En l'absence d'un consensus, le ministre a opté pour une déclaration limitée, ce qui n'aidera en rien la CÉS dans ses interventions futures.

L'annonce de l'abolition de la CÉS et le transfert de ses activités vers un autre organisme entraîne, il va sans dire, une profonde incertitude au sein du comité des partenaires et de la CÉS. Malgré ce contexte difficile, le comité a planché sur un Avis sur les entreprises avec des difficultés financières et qui désirent étaler les versements des ajustements salariaux. L'avis servira de balises à la CÉS pour l'étude des prochaines demandes d'étalement.

Enfin, le comité a discuté des orientations de la CÉS sur le maintien de l'équité salariale et des préoccupations qui y sont reliées, notamment pour les membres représentant les organisations syndicales et les travailleuses non syndiquées. Un sous-comité de travail formé de praticiens et praticiennes, dont une représente la FTQ, a été créé pour approfondir la question et produire des outils pour maintenir l'équité salariale dans les entreprises. Le sous-comité fera rapport au CÉS.

Carole Gingras

Conseil supérieur de l'éducation/ Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue (CSÉ)

www.cse.gouv.qc.ca/FR/Organisation/index.html

Le CSÉ fut mis sur pied en 1964 au même moment que le ministère de l'Éducation. Son mandat est de conseiller la ministre sur toute question relative à l'éducation. Il doit déposer à tous les deux ans un rapport à la ministre qui est présenté par la suite à l'Assemblée nationale.

Pour accomplir son mandat, le CSÉ a mis dès sa création des commissions sur les différents secteurs de formation (tels que le secteur primaire, secondaire, etc.). C'est en 1969 que s'est ajoutée la Commission sur l'éducation des adultes et la formation continue. La Commission est composée des différents acteurs concernés par la formation des adultes, soit les institutions d'enseignement, les syndicats, les entreprises et les groupes communautaires. La FTQ a occupé le siège réservé au milieu syndical de 2006 à 2010.

Durant ces années, la Commission a travaillé sur deux avis pour la ministre. Le premier portait sur les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires au secteur des adultes dont le titre est : *De la flexibilité pour un diplôme d'études secondaires de qualité au secteur des adultes*. Dans cet avis, le CSÉ propose que les adultes puissent

obtenir un diplôme d'égale valeur à celui des jeunes, mais dont les règles d'obtention appellent à la souplesse, en tenant compte des objectifs des adultes. Cet avis a été rendu public en mars 2008.

Le deuxième avis intitulé *La réponse du réseau de l'éducation aux besoins des entreprises et des organisations*. Cet avis cherche à déterminer quel devrait être l'apport du milieu de l'éducation dans la formation professionnelle et continue des adultes. En d'autres termes, l'avis veut démontrer comment le secteur de l'éducation peut mieux répondre aux besoins de ces adultes en partenariat avec les autres acteurs du milieu du travail. L'avis sera rendu public en décembre 2010.

Esther Désilets